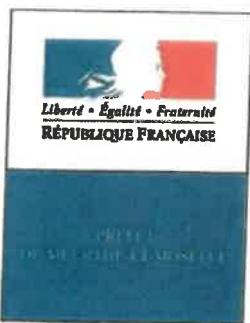


PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Pays du Lunévellois

**Table des matières**

Préambule.....	2
I. Objectifs de l'État, la Région, le Département et du territoire à travers le PTRTE.....	3
II. Le Pays du Lunéillois : au service d'un territoire de projets.....	4
III. Présentation générale du territoire.....	5
IV. Les partenariats avec les territoires voisins.....	7
V. Diagnostic du territoire.....	10
A. Bilan écologique.....	11
B. Cohésion territoriale.....	16
C. Développement économique du territoire.....	22
VI. Stratégie du territoire :.....	31
VII. Intégration progressive des contractualisations existantes sur le territoire du Pays du Lunéillois.....	34
IX. Projets de relance.....	40
X. Processus de choix et de financement des projets.....	41
XI. Les engagements des partenaires.....	42
XII. Gouvernance.....	44
XIII. Suivi et évaluation.....	45
XIV. Durée du contrat.....	45



Préambule

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le contrat de relance et de transition écologique.

Concomitamment la Région GRANDEST a souhaité mettre en place un Pacte de la ruralité. Ce pacte a notamment pour objectif de maintenir et développer les activités économiques, notamment artisanales et commerciales, de services, culturelles et touristiques.

De cette volonté commune sont nés les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE).

Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional qui coaniment la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable.

Le PTRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le PTRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Le but du présent pacte territorial est de mobiliser les énergies sur la concrétisation des actions prioritaires, de pouvoir les identifier clairement en consolidant leur inscription dans une stratégie territoriale de développement, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).

Sur cette base commune, le pacte territorial se veut un outil de la relance durable dans deux temporalités :

- Immédiate pour la relance post crise COVID-19 ;
- Comme un moyen de se projeter à plus long terme pour le développement, la modernisation, la numérisation et la transition écologique et énergétique des territoires.

Il a pour ambition de permettre :

- Une simplification de la mobilisation des dispositifs de soutien et une approche transversale dans la proximité ;
- Un accompagnement sur-mesure et une animation pour concrétiser les projets ;
- Une réflexion partagée au moyen d'une gouvernance établie afin de dégager des axes de développement territorial et d'identifier les actions nécessaires pour y parvenir.

Ayant vocation à favoriser de manière concrète le développement économique, la cohésion territoriale et la transition écologique, ce pacte traitera de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'État, avec une vision stratégique proposée par le territoire. Ce Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique est donc un véritable contrat de méthode et d'appui aux projets.



I. Objectifs de l'État, la Région, le Département et du territoire à travers le PTRTE:

Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État, la Région Grand Est et le Département. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- La circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- La délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- L'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'État en région.
- L'accord départemental de relance Etat-Département de Meurthe-et-Moselle voté en commission permanente du 17 mai 2021
- Une volonté commune de l'Etat et de la Région et du Département d'accompagner les territoires **en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- **Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :**
- Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs et le Département ;
- **Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020 et l'accord de relance Etat-Département de 2021.**
- **Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région :**

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE
(avec bilan écologique)

COHÉSION territoriale et coopérations
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)

ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du numérique
- les synergies inter-territoires et interrégionales
- les dynamiques transfrontalières

• **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau départemental: Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, dispositif Bourg-centre...
- Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et



d'urbanisme (SCOT)

II. Le Pays du Lunéillois : au service d'un territoire de projets

Le Pays du Lunéillois, structuré sous la forme d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), est composé de quatre intercommunalités (Communauté de communes de Meurthe-Mortagne-Moselle, Communauté de communes du Pays du Sânon, Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et Communauté de communes de Vezouze en Piémont) situées au Sud-Est de l'agglomération nancéienne et à la pointe Sud-Est du département de la Meurthe-et-Moselle et compte près de 80 000 habitants.

Il a vocation à fédérer et mobiliser les forces vives au service du développement du territoire. Ainsi, le Pays du Lunéillois anime, coordonne ou construit les actions définies dans son projet de territoire et assure l'ingénierie pour les porteurs de projets.

Les coopérations au sein du Pays du Lunéillois ont notamment permis :

- la mise en place d'une politique de développement touristique structurée à l'échelle du Pays ayant conduit à la création de la Maison du Tourisme du Pays (office de tourisme de catégorie 2), organisée sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière qui gère 4 bureaux d'information touristique,
- le développement de services à la mobilité - le Pays est Autorité Organisateur de Mobilité (AOM),
- dans le cadre de sa Plateforme Locale de Rénovation énergétique, à l'Espace info énergie (EIE,) une offre est proposée aux habitants et aux artisans et entreprises locales,
- la création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et l'élaboration d'un Contrat Local de Santé,
- la mise en place d'études pour éclairer et faciliter les choix publics,
- la contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union européenne pour établir un Contrat de ruralité, Convention TEPCV, Contrat Territoire Solidaire, scène conventionnée nationale,
- l'animation et la gestion d'un programme de développement rural européen LEADER,
- un dialogue territorial avec la société civile au sein d'un conseil de développement.

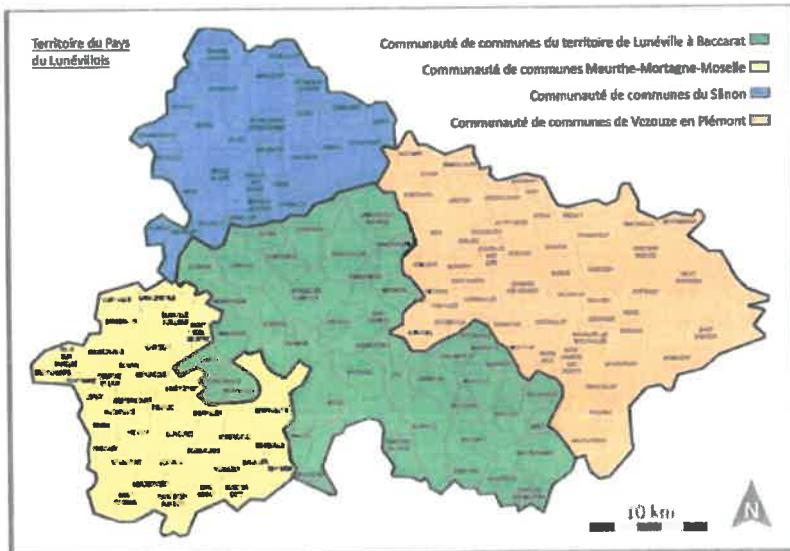
Les nombreuses actions à mettre en œuvre à l'échelle du territoire interrogent différentes strates administratives (communes, EPCI, PETR, Département, Région, National), de nombreux partenaires qui nécessitent de la cohérence à l'échelle d'un territoire et des temporalités adaptés. Le PETR du Pays du Lunéillois, avec le travail réalisé pour son Projet de Territoire, son Contrat de ruralité mais aussi à travers son Groupe d'Action Local (GAL) et les nombreux projets qu'il a porté est l'outil adapté à l'accompagnement en ingénierie des projets dans la poursuite de ses contractualisations avec l'État, la Région et le Département.

III. Présentation générale du territoire :

Le PETR est composé de 4 EPCI :

- Communauté de communes de Meurthe, Mortagne, Moselle
- Communauté de commune du Pays du Sânon
- Communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat
- Communauté de commune de Vezouze en Piémont

Qui regroupent 159 communes dont 153 peu ou très peu densément peuplées avec 76 188 habitants au recensement de 2017. La population est relativement stable depuis une dizaine d'années (76 050 en 2006).



Situé au Sud-Est de l'agglomération nancéienne et à la pointe Sud-Est du, le Pays du Lunévillois est un carrefour entre la Moselle, les Vosges, l'Alsace et la Meurthe-et Moselle.

A l'échelle de la Région Grand-Est, le Pays du Lunévillois recouvre 2,48 % du territoire et représente 1,40 % de la population régionale. Au niveau départemental, le Pays du Lunévillois recouvre 27 % du territoire pour 10,5 % de la population départementale.

Le Lunévillois se distingue par la diversité de son paysage. Le nord et l'ouest se caractérise par la forte présence d'exploitations agricoles diversifiées à la différence de l'ouest et du sud marqués par de vastes étendues forestières et l'entrée du massif Vosgien. Le territoire est parcouru par un important réseau hydrographique avec notamment la vallée de la Meurthe. Le centre profite de celle-ci et des possibilités qu'elle offre en termes de mobilité afin de bénéficier des dynamiques de la métropole nancéienne lui permettant, ainsi, un développement économique plus important que les communes de la frange du Pays.

Le Lunévillois constitue la partie orientale du vaste plateau lorrain qui s'étend entre le massif vosgien et la Côte de Moselle sur les départements de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges. La partie Ouest du territoire se distingue par les paysages ouverts du plateau alors que la forêt dominant sur l'Est lunévillois rend les paysages plus fermés.

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Le territoire du Pays du Lunévillois appartient à deux grands ensembles paysagers :

- Le Plateau Lorrain, qui forme un paysage au relief doucement ondulé couvert de prairies, de cultures et de forêts. Il traverse le Lunévillois et s'étend au nord en Moselle jusqu'à la frontière allemande et le département des Vosges ;
- Le massif vosgien, façonnant un paysage de pentes boisées appuyées sur le massif granitique des Vosges. Une partie du massif vosgien se situe dans le Lunévillois, principalement sur la CC de Vezouze en Piémont.

Le territoire s'organise autour d'un maillage de polarités et de bourgs-centre. Lunéville et Baccarat structurent cette armature par leur offre de services supérieure. Les bourgs-centre comme Blainville-Damelevières, Cirey-sur-Vezouze et Einville-au-Jard assurent quant à eux une offre de services de proximité complémentaire.

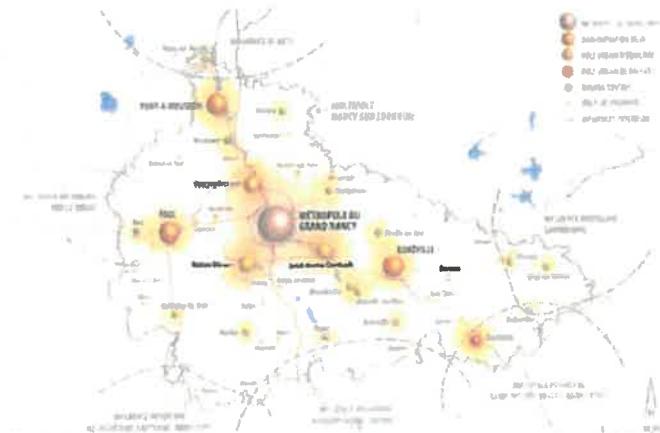
Plusieurs de ces polarités ont été lauréates d'Action Cœur de Ville (ACV) et de Petites Villes de Demain (PWD). C'est le cas de Lunéville, première commune conventionnée ACV en France ainsi que de Baccarat, Blainville-sur-l'Eau-Damelevières, Cirey-sur-Vezouze conventionnées PVD.

IV. Les partenariats avec les territoires voisins :

Le Pays du Lunéillois au sein de la Multipôle Sud Lorraine :

Le Pays du Lunéillois fait partie intégrante du Syndicat mixte de la Multipôle Nancy Sud Lorraine. 13 EPCI représentant 561 515 habitants sur 3838 km² sont fédérés autour du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) depuis 2013. Les intercommunalités se sont accordées en 2017 pour approfondir leurs coopérations et conduire des actions communes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de mobilités, d'économie, de numérique, de tourisme, d'environnement et d'agriculture.

L'activité de la Multipôle s'organise autour de la métropole de Nancy ainsi que 3 pôles d'équilibre urbain 3 agglomérations relais que sont Pont-à-Mousson, Toul et Lunéville. Ce maillage a pour objectif d'offrir les meilleurs services au plus près des habitants. Baccarat et 15 bourgs-centre permettent d'assurer un service de proximité en complément des polarités. Situé dans la CCTLB, Baccarat est un intermédiaire entre les bourgs-centres et les pôles d'équilibre urbain.



La multipole Sud 54 se positionne comme un territoire stratégique qui bénéficie de l'influence du pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain. Le territoire se situe au carrefour des échanges européens profitant des dynamiques importantes de la région parisienne, du Bénélux et des Vallées du Rhin. Un réseau de transports structurant permet de rejoindre rapidement la métropole nancéienne depuis partout sur le territoire et de renforcer les flux transfrontaliers

Le maintien du dynamisme des polarités par leur renforcement au sein de l'armature représente un enjeu essentiel pour toutes les thématiques (développement résidentiel et économique, équipements et services, commerces, transport et déplacements, etc.) et toutes les échelles du territoire Sud54. Les signatures de conventions comme Action Cœur de Ville dont la ville de Lunéville et la CCTLB ont été les premiers signataires en France ou encore Petite de Ville de Demain pour Baccarat, Blainville-sur-l'Eau/Damelevières et Cirey sont un moyen de revitaliser les centres de ces relais.

La Multipole porte un autre projet d'ampleur : Le Projet alimentaire territorial (PAT) Sud 54. Issu d'une démarche concertée à différentes échelles, il porte l'ambition de rapprocher les producteurs, transformateurs, distributeurs, les collectivités et les consommateurs en participant au développement d'une agriculture de proximité de qualité répondant aux besoins alimentaires locaux.

Le Sillon Lorrain :

Le Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain, créé en 2005, est porté par les quatre intercommunalités de Thionville, Metz, Nancy et Épinal. Il est le fruit d'une collaboration de plus de 15 ans entre ces territoires. Il est transformé en pôle métropolitain européen en 2011.

Le 10 juillet 2017 La CCTLB signe avec le Sillon Lorrain la convention « Territoire associé au Sillon Lorrain ». Elle rejoint de ce fait un groupe d'intercommunalités visant au développement économique et à la compétitivité de leur territoire dans le Grand Est.



Ce partenariat va aider la CCTLB à réaliser son projet de requalification de la médiathèque de l'orangerie car le Sillon Lorrain bénéficie de capacité d'innovation dans le cadre du déploiement de la Bibliothèque Numérique de Référence (BNR).

Membre du Pays du Lunéillois, la CCTLB apporte une dynamique à une échelle nouvelle sur le territoire.

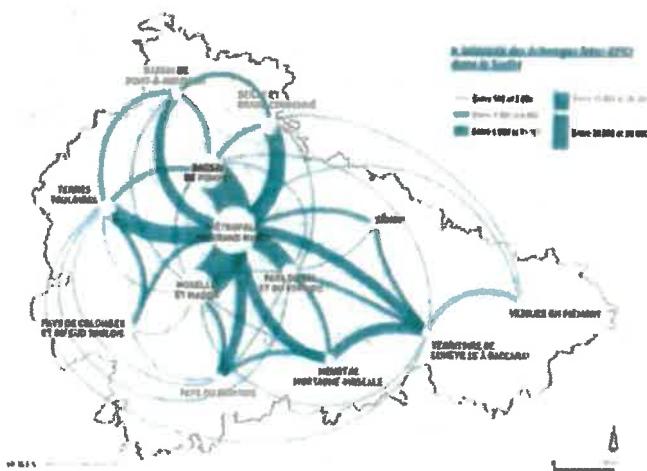
L'influence de la métropole du Grand Nancy :

La métropole du Grand Nancy est au cœur de la Multipôle Sud 54. Elle influence naturellement le Pays du Lunéillois et notamment sa partie ouest. Le Sud Meurthe-et-Moselle est un bassin de mobilité cohérent : plus de 94 % des déplacements journaliers sont réalisés à l'intérieur du territoire en raison d'un marché du travail intégré (228 000 emplois pour 230 000 actifs).

La Métropole du Grand Nancy structure fortement le bassin de mobilité en polarisant la moitié des quelque deux millions de déplacements effectués chaque jour par les habitants du Sud54.

La majorité des déplacements domicile/travail hors du Pays se font à destination de Nancy (7500 environ). Les réseaux de transport permettent un accès simplifié à la métropole.

Elle fournit aussi des services de qualité supérieure que l'on ne trouve pas ailleurs dans le Sud 54.



L'influence des pôles de Sarrebourg et Saint-Dié :

L'est du territoire, plus en marge, bénéficie tout de même de l'influence des deux polarités que sont Saint-Dié-des-Vosges et Sarrebourg. Ce sont les deux autres destinations majeures des déplacements domicile-travail pour les habitants du Lunéillois.

Elles fournissent aussi une offre complémentaire de services pour les communes les plus éloignées des polarités lunéilloises. Accessibles via des axes routiers comme les routes nationales RN4 et RN59, elles sont parfois privilégiées par les habitants les plus isolés du territoire.

En 2018, le Pays du Lunéillois et la CA de Saint-Dié signent une Convention de partenariat afin d'accorder leurs actions autour du tourisme. Plus d'un million de touristes visitent les territoires chaque année, cette coopération est une occasion de les fidéliser et d'élargir l'offre d'activité.

Le massif Vosgien dans le territoire :

Le massif des Vosges, avec 736 000 ha (180 km du nord au sud x 4 à 60 km d'est en ouest), s'étend sur 3 régions et 7 départements. Le massif des Vosges regroupe 589 communes soit 618 014 habitants en 2011. Le versant lorrain du massif représente 14 % de la superficie régionale et 10% des communes.



27 communes soit 17% du Pays du Lunévillois font partie du Schéma Régional de Massif qui vise au maintien de l'activité et à la protection de la zone. Elles sont réparties sur la CCVP et la CCTLB. **Les principaux objectifs du massif vosgien concernent le développement économique ainsi que la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.** Face au déclin de l'industrie, c'est le tourisme qui donne au territoire son dynamisme. A ce titre, le massif participe au programme « Avenir Montagne » qui lui permet d'obtenir des financements notamment pour le développement d'un tourisme durable porteur des valeurs des communes.

De plus, une partie des fonds européens FEDER est réservée au financement des projets du massif. Deux projets structurants du Lunévillois sont liés au massif : un à Baccarat et un autre pour Pierre Percée. Tous deux désireux de se diriger vers la résilience de leur territoire, une coopération entre le Pays du Lunévillois et le massif des Vosges pourrait contribuer à une meilleure cohérence d'action en matière de respect de l'environnement.

Pacte Offensif Croissance Emploi :

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Région Grand Est, le PETR du Pays du Lunévillois ainsi que la communauté de commune des Pays du Sel et du Vermois ont décidé de collaborer autour du développement de l'attractivité du territoire. Ce projet commun met en exergue la volonté de deux territoires voisins d'œuvrer à la mise en place d'une stratégie cohérente au profit de leur territoire.

Les chambres consulaires :

Le Pays du Lunévillois est en partenariat avec la Chambre de l'Agriculture, la Chambre du commerce et de l'industrie (CCI) ainsi que la Chambre de l'Artisanat et des Métiers.

La chambre de l'Agriculture intervient notamment dans le cadre du PAT. Elle est consultée pour l'élaboration de diagnostic et l'orientation des objectifs.

La CCI propose ses services sur le Lunévillois par l'association Initiative en Pays Lunévillois. Elle accompagne les nouveaux entrepreneurs par des prêts d'honneur leur permettant d'avoir accès plus facilement à des prêts bancaires. Elle leur apporte un soutien en ingénierie par le biais de parrainage par d'autres entrepreneurs expérimentés.

La CMA54 accompagne les chefs d'entreprises artisanales tout au long de leur vie professionnelle. Elle offre aux entreprises artisanales les services et conseils dont elle a besoin en matière de création, transmission, reprise et développement.



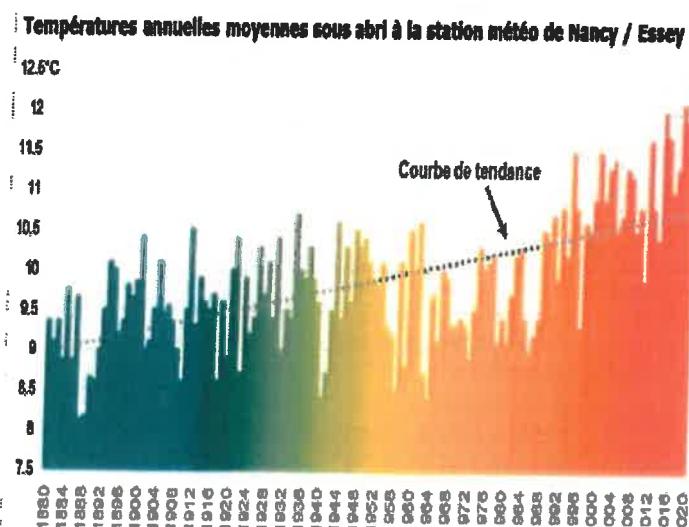
V. Diagnostic du territoire :

Le croisement des contractualisations et des actions passées ont permis de faire émerger les enjeux de transition écologique, de développement et de relance économique ainsi que de cohésion territoriale comme prioritaires pour le territoire du Lunéillois. Un travail avec tous les partenaires doit permettre la réalisation d'actions cohérentes.

L'ensemble des axes et enjeux du PTRTE intègrent une dimension transversale visant au déploiement des usages du numérique, aux synergies inter-territoires et interrégionales et aux dynamiques transfrontalières. Ils s'inscrivent aussi dans la poursuite de la réalisation des objectifs fixés par le Projet de territoire.

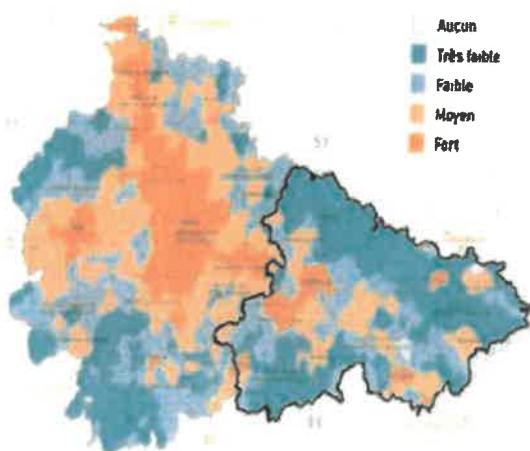
A. Bilan écologique

1. Adaptation aux changements climatiques et prévention des risques naturels



D'ici à 2050, le département entier pourrait connaître une hausse des températures de 2,5 degrés pouvant monter jusqu'à 4 degrés en 2100. L'année 2020 a été l'année la plus chaude enregistrée depuis 1880 selon la station météo Nancy/Essy. Cela pourrait entraîner une multiplication des catastrophes naturelles.

Niveau d'exposition des populations aux risques climatiques dans le sud 54



Selon la caisse centrale de réassurance, la sinistralité annuelle pourrait augmenter de 90% d'ici à 2050. De plus, 98.7% des communes du territoire sont soumis à des risques naturels d'inondation et 97,5% à des mouvements de terrain¹. Certaines zones du Pays sont classées à forts risques d'exposition aux risques climatiques même si le territoire est moins exposé que le reste du Sud 54.

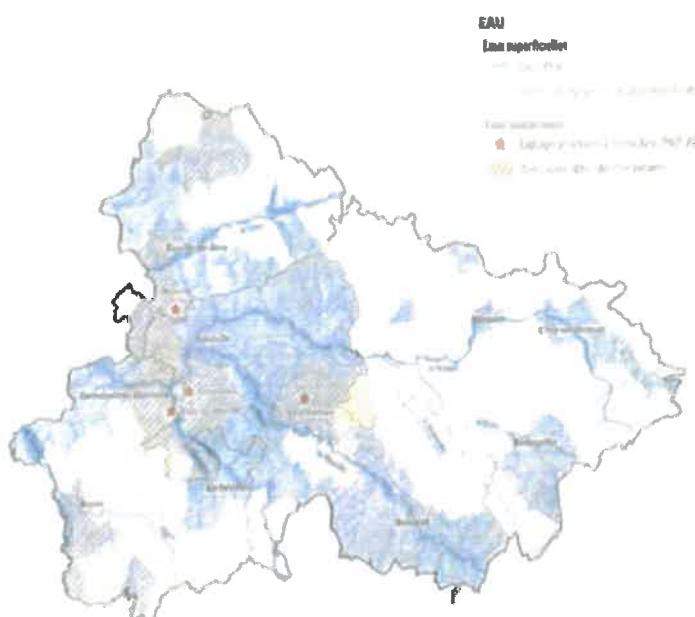
- La problématique du réchauffement climatique va devenir centrale dans les années à venir et il va être nécessaire pour les territoires de s'adapter afin de limiter ses effets, son aggravation et de prévenir des risques potentiels. Développer la production d'énergies renouvelables pourrait être une solution pertinente.

1 Base Gaspar – DDRM, 2018

2. Gestion de la ressource en eau

Sur le plateau lorrain, les reliefs peu marqués sont ondulés par les 5 rivières qui traversent le territoire : la Vezouze, la Meurthe, le Sânon, la Mortagne et la Moselle.

L'eau est une ressource abondante sur le territoire. Cependant elle demeure fragile et des inégalités existent quant à sa qualité. En effet, les états écologiques des cours d'eau du Sud 54 sont classés de bon à médiocre. Les cours d'eau présents sur la CCVP sont considérés en bon état avec un niveau élevé de confiance quant à celui-ci.



4 captages ont été désignés comme sensibles au nitrate et sont prioritaires au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) de Meurthe-et-Moselle. De plus, des tensions subsistent quant à la disponibilité future de la ressource du fait de la capacité limitée de renouvellement de la nappe des grès vosgiens. Un déploiement progressif de l'assainissement collectif permet de couvrir actuellement 43% des communes soit 83% de la population.

- Malgré un déploiement actif de l'assainissement de l'eau sur le territoire, il va être nécessaire de maîtriser son usage dans les prochaines années afin de ne pas accentuer la fragilité de la ressource.



3. Économie circulaire, gestion des déchets et prévention des risques technologiques

La France s'est fixée comme objectifs de réduire de moitié les déchets mis en décharge, de généraliser le tri à la source des bio-déchets afin de les revaloriser et d'orienter 65% des déchets (en poids) non dangereux non inertes vers des filière de valorisation matière d'ici à 2025.

Le Pays du Lunéillois suit cette tendance avec une réduction de 10% des ordures ménagères résiduelles et une augmentation de 21% des déchets triés entre 2018 et 2019. Plus largement, le territoire s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire.

- Le développement d'une meilleure prise en charge des déchets est encourageant, il faut poursuivre cette dynamique afin d'atteindre les objectifs nationaux.
- L'engagement dans une économie circulaire permet de valoriser au mieux les déchets sur le territoire.

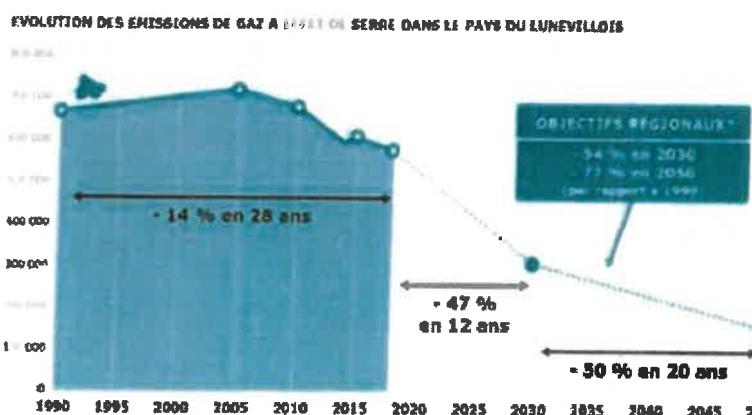
Risques technologiques :

32 communes sont exposées à des risques de rupture de barrage lié à Pierre-Percée. Cependant, aucune commune n'est couverte par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)².

4. Lutte contre les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fixe au niveau régional des objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Les résultats attendus sont une baisse, de 54% d'ici à 2030 et de 77% d'ici à 2050 par rapport à 1990.

Entre 1990 et 2018, les émissions de gaz à effet de serre dans le Pays du Lunéillois ont chutées de 14%. Ce résultat est assez éloigné des attentes du SRADDET qui, pour être atteintes, nécessitent une baisse de 47% des émissions de 2018 à 2030. Le Sud 54 dans son ensemble est assez loin des résultats régionaux avec -3% d'émission entre 1990 et 2018 contre 45% pour le Grand Est.

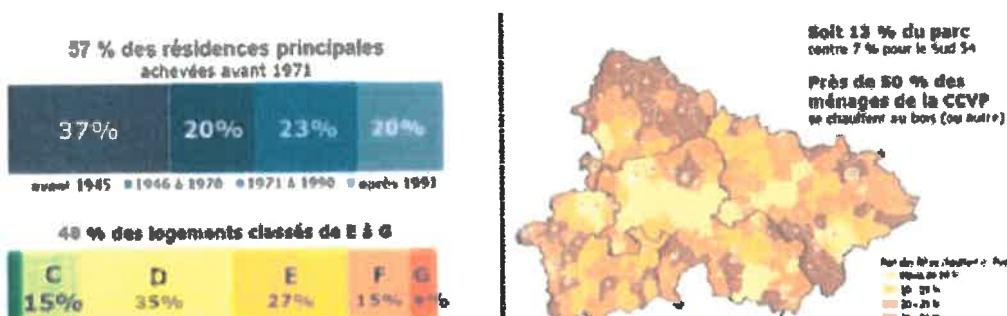


² source : Gaspar



80% des rejets de GES sont imputables à l'utilisation d'énergies fossiles³. L'utilisation des véhicules personnels et les logements énergivores sont les premiers postes d'émissions. 48% des habitations du territoires ont une étiquette énergétique allant de E à G (moyenne performance énergétique à mauvaise performance énergétique⁴) et 57% des logements ont été construits avant 1971 et ne bénéficient pas d'isolation thermique efficace.

Les modes de chauffage sont une problématique importante sur le territoire. 4500 ménages soit 13% du parc se chauffent au fioul et 50% des ménages de la CCVP utilisent le bois.



Le Pays du Lunéillois est tout de même doté d'un important potentiel de production d'énergies renouvelables. Près de 2570 Gwh pourrait être produit par le développement notamment du parc éolien, de l'aérothermie et de la géothermie. En 2018, la production s'élevait à 464 Gwh et la consommation à 2034 Gwh⁵(40% pour le résidentiel et 35% pour les transports).

- Le pays du Lunéillois et plus largement le Sud 54 sont en retard par rapport à leurs voisins quant aux objectifs du SRADDET.
- Face à une importante utilisation des véhicules individuels et une majorité de logements énergivores, il sera nécessaire de proposer des solutions alternatives en matière de déplacement et d'isolation thermique.

5. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Le territoire est composé à 92% d'espaces agricoles et forestiers. Cependant, on note une hausse de l'**artificialisation des terrains**. Dans le sud de la Meurthe-et-Moselle, depuis 1970, le nombre de surfaces artificialisées a presque doublé⁶ augmentant les risques de déclin de la biodiversité, de catastrophes naturelles etc. Sur le territoire du Lunéillois on note une augmentation de 3% (+268ha) entre 2010 et 2019 des terrains artificialisés au détriment des espaces naturels ou boisés. (Habitations individuelles 90ha, activités agricoles 70ha, activités extractives 50ha, équipement/ infrastructures 50ha, activités industrielles 40ha)

³ Source : ATMOGrand Est (Invent'Air2020) / EnR&R: énergies renouvelables et de récupération

⁴ Source : Que signifie la classe énergie d'un logement ?, TotalEnergies

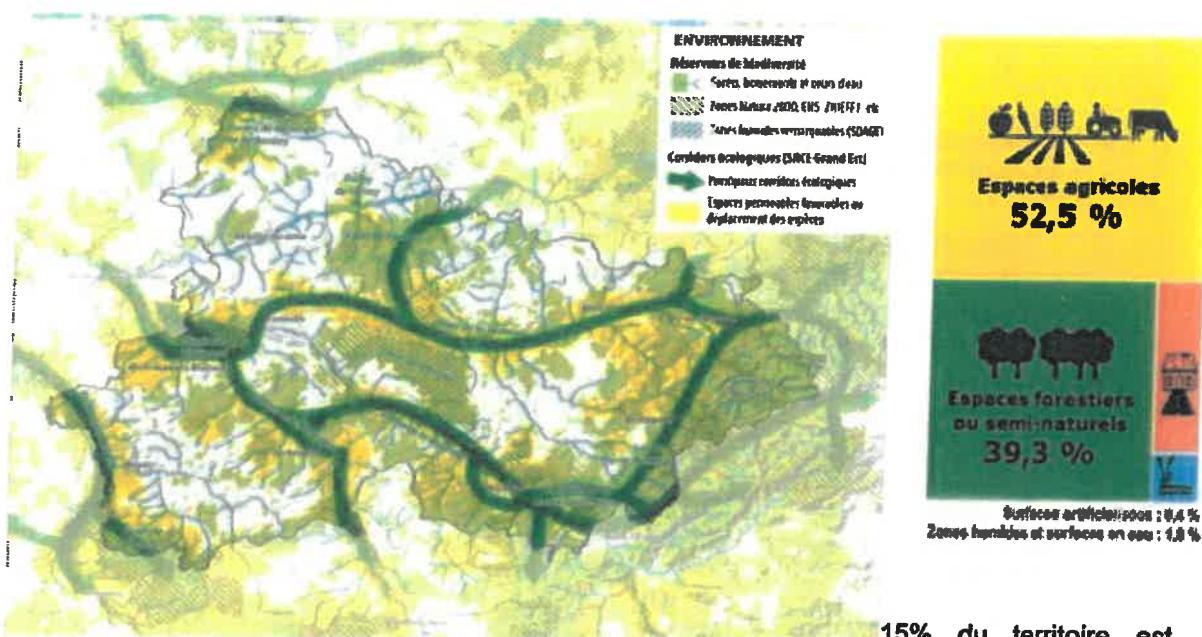
⁵ Source : ATMOGrand Est (Invent'Air2020, format PCAET)

⁶ Sources : CEREMA -Fichiers fonciers 2019, Insee RP2017

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Dans une démarche de meilleure maîtrise foncière, 57% des communes sont dotées d'un document d'urbanisme (soit 60% la surface et 88% de la population couvertes).



15% du territoire est concerné par des zonages environnementaux de type Natura 2000, ENS etc. A ce titre le ScoT Sud 54 protège ces zones en tant que réservoirs de biodiversité d'intérêt national, régional ou local. Ces mesures interviennent pour pallier aux menaces de disparitions de certaines espèces d'oiseaux ou d'arbres notamment.

Le vieillissement des agriculteurs et la disparition d'exploitations non reprises posent aussi la question de l'avenir de l'agriculture dans le Pays du Lunévillois. Entre 2012 et 2017, 20% des agriculteurs ont disparus représentant 160 emplois. Actuellement, près de 30% des actifs ont plus de 55 ans. Le secteur représente 5% des actifs du territoire et 34% des emplois agricoles du Sud 54.⁷

- L'artificialisation des sols fragilise la biodiversité et expose le territoire à des risques naturels croissants. Il va être nécessaire de la limiter afin de préserver l'équilibre naturel du Lunévillois. Cela pourrait passer par la lutte contre la vacance des habitations ou la réhabilitation de friches.
- Le vieillissement des agriculteurs contribue à fragiliser un secteur déjà en déclin depuis plusieurs années. Cela va conduire à différentes problématiques autour de l'emploi mais surtout de l'alimentation. Redonner de l'élan à ce secteur tend à devenir un enjeu important pour l'avenir.
- Une demande croissante en produits alimentaires locaux de la population renforce d'autant plus ces problématiques

⁷ OCS GE2, Géo Grand Est : évolutions entre 2010 et 2019



Atouts	Faiblesses
Adaptation aux changements climatiques et aux risques naturels	
	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition au réchauffement climatique important • Risque de multiplication des sinistres
Gestion de la ressource en eau	
<ul style="list-style-type: none"> • Ressource en eau abondante • Développement progressif des services d'assainissement d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité de la qualité de l'eau • 4 captages sensibles au nitrate • Interrogations quant à la nappe des grès vosgiens
Économie circulaire, gestions des déchets et prévention des risques technologiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Développement du tri • Réduction des déchets • Démarche d'économie circulaire en cours 	
Lutte contre les pollutions	
<ul style="list-style-type: none"> • PETR accompagne la rénovation énergétique sur le territoire • Important potentiel de production d'énergies renouvelables • Développement progressif de mobilités alternatives vertes 	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES encore élevées par rapport à la moyenne du Grand Est • Nombreux logements anciens énergivores • Chauffages au fioul et au bois trop présents • Dépendance à la voiture individuelle
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et silvo-colo	
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire composé à 92% d'espaces naturels, forestiers et agricoles • Protection des zones à risque par le ScoT (zonages environnementaux Natura 2000, ENS etc) • Présence de friches pouvant être réaménagées 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'hectares artificialisés • Espaces naturels disparaissent au profit des espaces agricoles • Certaines espaces d'arbres et d'oiseaux menacées • Vieillissement et disparition de la population d'agriculteurs

B. Cohésion territoriale

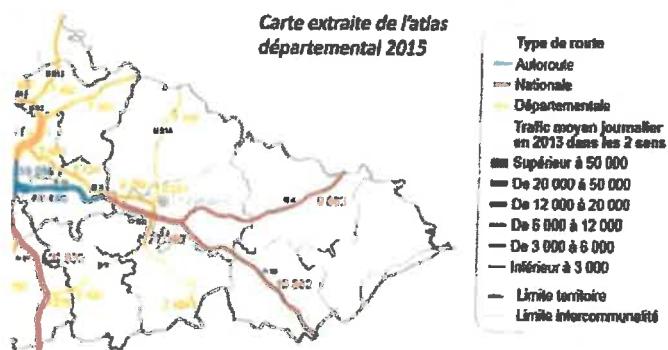
1. Mobilité

Le contexte territorial du Lunévillois, sa structuration et ses dynamiques socio-économiques ont des influences sur les enjeux et sur les besoins de mobilités.

Le territoire lunévillois est un territoire vaste, à dominante rurale et peu dense au sein duquel les flux de mobilité sont diffus, non massifiés et potentiellement plus longs. L'accès aux différents services et activités proposés par Lunéville et le réseau de bourgs centre constitue le principal générateur de mobilités.

C'est un territoire à l'insertion métropolitaine différenciée avec différents sous-ensembles présentant des disparités démographiques et socio-économiques au sein desquels les besoins de mobilité et les profils des usagers peuvent diverger significativement. La partie Ouest est sous l'influence de l'agglomération nancéienne alors que sa partie Est reste plus éloignée de la dynamique métropolitaine.

En 2017, 81 % des ménages du département disposent d'au moins une voiture, un taux d'équipement en légère progression en cinq ans (+ 1 point). Ce taux dépasse 90 % dans certaines zones périurbaines. 34 % des ménages sont quant à eux bi-motorisés (au moins deux voitures).



à réaliser.

Mobilités alternatives :

Transports en commun :

Le territoire dispose d'un réseau de transport urbain LUNEO sur la CCTLB composé de 2 lignes de bus régulières, de 5 lignes scolaires et d'un service de transport à la demande zonale.

Le réseau départemental interurbain Fluo avec deux lignes structurantes (R650 et R 670) relient Lunéville et Bayon à Nancy. Une ligne régulière relie l'Est lunévillois à Lunéville.

Le service de transport à la demande „TEDIBUS“ complète pour lutter contre l'isolement des milieux ruraux.

Un service d'autopartage électrique "LULU" existe depuis 2020 mettant à disposition 42 véhicules sur le territoire de la CCTLB. De plus, 17 aires de covoiturages réparties sur tout le pays permettent de lutter face à l'utilisation des véhicules individuels dont 80% des ménages sont dépendants pour aller au travail¹³.

Les transports en commun sont utilisés par 7 % des actifs occupés résidant sur le territoire. Si leur part modale est seulement de 2,5 % à l'échelle du site principal de Blâmont, elle est supérieure à 10 % sur le site de Lunéville Lamartine, le réseau de transport urbain Lunéo et la ligne de TER Nancy-Strasbourg desservant l'agglomération.

Face à cette offre de mobilité croissante dans le Lunéillois, certains efforts restent à fournir notamment autour du développement de l'intermodalité / intermobilité, des modes de déplacement doux ainsi que de la dépendance aux véhicules individuels notamment pour les communes les plus isolées.

2. Accès aux services et aux soins

Les territoires du PETR disposent de l'ensemble des équipements des gammes de proximité et intermédiaire. Seule la Métropole du Grand Nancy dispose des équipements dans la gamme supérieure. Ainsi, les quatre communautés de communes disposent d'une offre de services variée. Parmi les principaux, on retrouve 29 services postaux, 1 agence de proximité pôle emploi, 26 banques, et 5 trésoreries. Sont également présent des relais de services publics ainsi

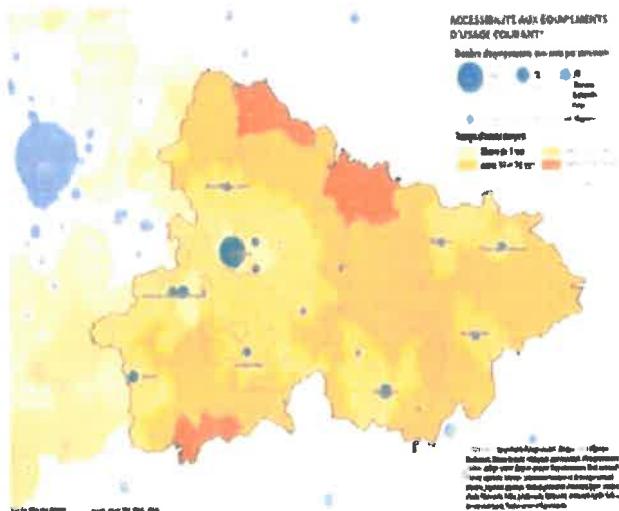
8 Insee, 2017

17

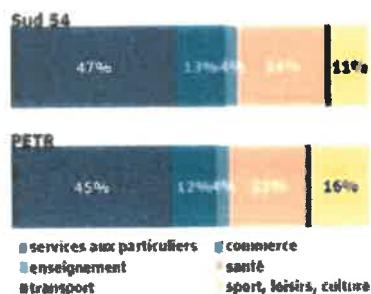


que des maisons de services (à Gerbéviller et Bayon). Ce territoire a été défini comme zone d'intervention prioritaire de la Caisse d'Allocations Familiales. (CAF)

Le territoire lunéillois s'organise autour de 9 bassins de vie, définis comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Le territoire est également doté d'une armature urbaine assez équilibrée, organisée autour de la ville moyenne de Lunéville, du pôle relais de Baccarat et d'un réseau de bourgs centre à vocation rurale ou urbaine.



Un accès aux services d'usage courant plus difficile pour les communes à la frange du territoire



Petite enfance :



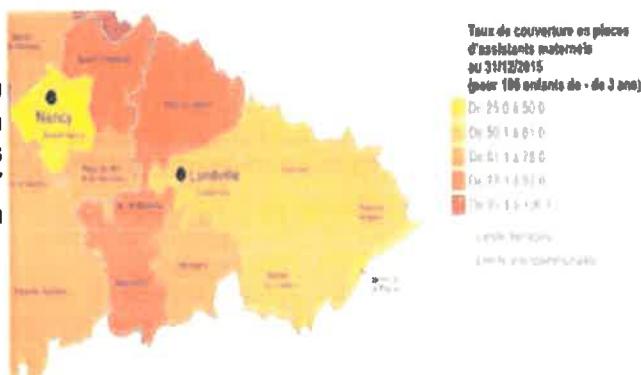
Source : Département 54, DGA Solidarités-Protection Maternelle et l'Infantile ; CNAF, INSEE, RP

Services collectifs :

Le taux d'équipement du Lunéillois est inférieur à la moyenne départementale avec 115 places pour 1000 enfants âgés de moins de trois ans tandis que le département de Meurthe-et-Moselle présente un taux de 153 places d'accueil. On remarque une légère croissance du nombre de place proposée sur le Lunéillois, avec une augmentation de 0,8 place entre 2014 et 2017.

Assistantes maternelles :

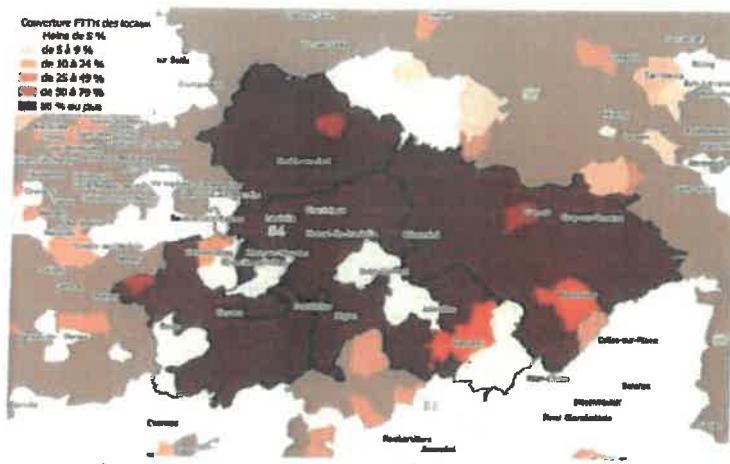
Le Lunéillois avec 71,6 places pour 1000 enfants de moins de 3 ans, présente un taux de couverture du territoire en places d'assistantes maternelles au 31/12/2017 plus élevé que sur l'ensemble de la Meurthe et Moselle (62,7).



PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Numérique :



Le développement du numérique sur le territoire depuis plusieurs années permet aujourd'hui à 75% des locaux du territoire d'être éligibles à la fibre optique (FTTH). 84% des communes (133 sur 159) ont au moins 80% de leur locaux éligibles et 70% de la population habite au sein de celles-ci. Le déploiement de la fibre pour l'ensemble du territoire est prévu d'ici à 2023. Les communes ne disposant pas du service FTTH sont tout de même couvertes par l'ADSL, VDSL ou le câble.

Accès aux soins :

En 2019, le PETR a signé le CLS avec l'État, la région, le Département afin de poursuivre le développement d'une offre de soin cohérente de qualité. Ce contrat s'est construit autour de 4 grands axes : l'accès au soin, l'autonomie, la prévention et la santé mentale. En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, le CLS cherche à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre du Projet régional de santé (PRS) 2018-2028 de l'ARS Grand-Est, et des projets locaux de santé portés par la collectivité territoriale et ses partenaires, à destination des publics les plus fragiles.

Des réunions entre les élus communaux, intercommunaux, les associations, les professionnels de santé ainsi que les citoyens ont permis une construction commune d'un projet territorial fort.

Le Pays du Lunéillois dispose de sept établissements proposant une offre hospitalière sur son territoire. Le principal étant le Centre Hospitalier de Lunéville (CHL) disposant de 171 lits en court séjour et 30 lits en long séjour. Il gère également une quarantaine de places en hospitalisation à domicile (HAD). Le CH de Lunéville compte également dans ses services l'unique service d'urgences du territoire ainsi qu'une antenne de la maison des addictions de Nancy.

Le Lunéillois dispose d'un second hôpital sur son territoire, le centre hospitalier 3H Santé, qui se situe à Cirey-sur-Vezouze. Ce centre propose 40 lits de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR). Par ailleurs, le centre hospitalier 3H Santé dispose d'une unité de soins de longue durée (USLD) de 31 lits, décentralisée à Blâmont.

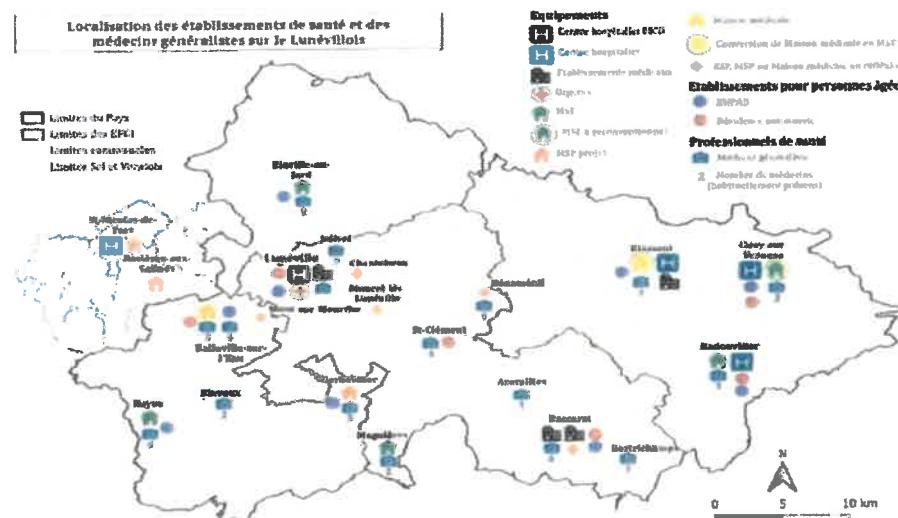
L'HADALU (hospitalisation à domicile de Lunéville) est un service du CH de Lunéville avec une antenne au centre hospitalier 3H Santé à Cirey-sur-Vezouze. L'unité se compose de 40 places en 2018

L'offre de soins :

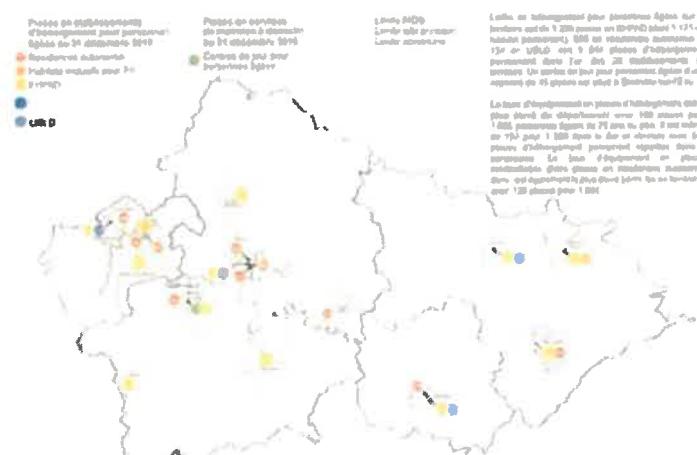
Le territoire du Lunéillois dispose de 382 professionnels de santé soit 10 médecins pour 10 000 habitants. 81% de l'offre de santé est dite "de proximité". Cette dernière reste cependant fragile et inégalitaire. 64% des professionnels sont âgés de 55 ans ou plus et 63% exercent dans la CCTLB. Les attentes de la population évoluent vers une forte demande en matière de prévention en lien avec l'augmentation de l'espérance de vie et du nombre de maladies chroniques.



4% de la population est domiciliée à plus de 30 minutes d'une structure de soin d'urgence et la moyenne territoriale se situe autour de 22 minutes.



Accueil des personnes âgées:



L'offre en hébergement pour personnes âgées sur le territoire (Pays du Lunévillois et Sel et Vernois inclus) est de 1 225 places en EHPAD (dont 1 171 en accueil permanent), 509 en résidences autonomie et 134 en USLD, soit 1 814 places d'hébergement permanent dans l'un des 26 établissements du territoire.

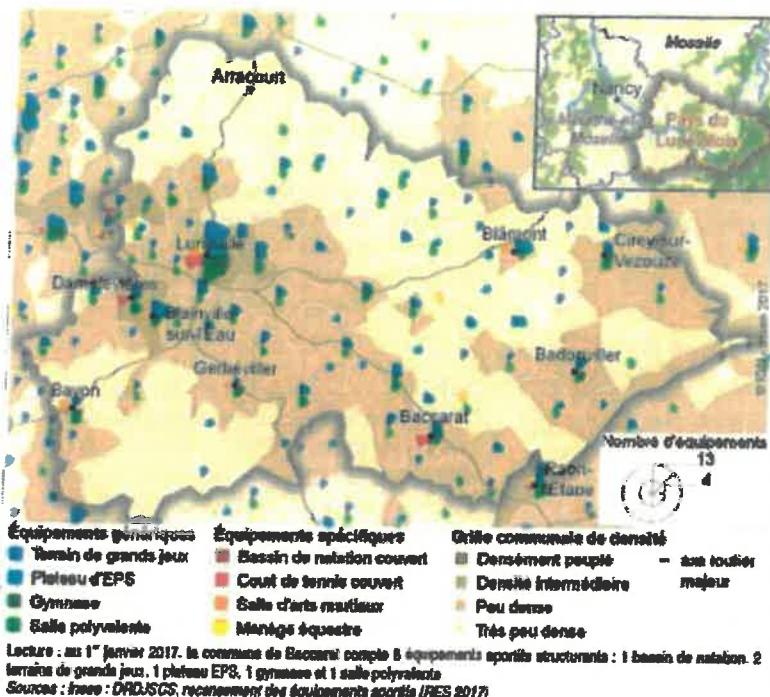
Un centre de jour d'une capacité de 15 places est situé à Blainville-sur-l'Eau. Le taux d'équipement en places d'hébergement est le plus élevé du département avec 169 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus. La taux d'équipement en places d'hébergement permanent est le plus élevé du département avec 154 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus.

La résidence accompagnée de Cirey-sur-Vezouze (13 places) ouverte en 2013 propose une alternative entre la vie à domicile et l'hébergement en structure.

- Le Pays du Lunéville bénifie d'une offre de services et de soin plutôt complète qui lui doit son positionnement de relais dans la Multipôle Sud Lorraine.**
- La moyenne d'âge des professionnels de santé est à la hausse et la question de la pénurie de ceux-ci risque de se poser dans les années à venir.**
- Le CLS est un atout majeur du territoire. Il permet une coopération des acteurs de la santé du Lunévillois (ARS, professionnels, associations, bénévoles etc.) afin de proposer la meilleure offre de soin possible. Il a notamment permis une réaction efficace face à la crise sanitaire en raison des dynamiques de collaboration déjà existantes.**



3. Accès aux loisirs, à la culture et au sport



Equipements sportifs :

Le territoire du Lunévillois est bien équipé en termes d'équipements sportifs. Avec près de 32 équipements sportifs structurants pour 10 000 habitants et une présence importante d'associations, il dispose d'une offre variée avec un taux d'équipements supérieur à celui du Grand Est avec la particularité d'une bonne couverture en équipements génériques et moins bonne en équipements spécifiques. Près de 30% de la population rurale se situe à plus de 20 minutes d'une piscine couverte et plus de la moitié des communes dispose d'au moins un équipement structurant.

Par contre, les salles de danse, de gymnastique sportive, de cours collectifs et de musculation sont peu nombreuses.

En 2014, 16 700 personnes résidant dans le pays du Lunévillois sont inscrites dans une fédération sportive, soit une proportion de 209 licenciés pour 1 000 habitants, similaire à celle du Grand Est. Les jeunes de moins de 15 ans représentent près de 44 % des licenciés du pays (36 % dans la région), alors qu'ils ne représentent que 19 % de la population. Ainsi, 48 % des jeunes de moins de 15 ans détiennent une licence sportive, contre 43 % dans la région. La proportion de licenciés plus âgés est plus faible. En particulier, 6 % seulement des personnes de 60 ans ou plus ont une licence sportive, soit une proportion proche de celle du Grand Est (7 %).

Culture et loisir :

Le Pays du Lunévillois dispose d'une offre de loisirs culturels importante et variée. 4 cinémas existent sur ce territoire, dont 1 est classé art et essai. Un nouveau cinéma a également vu le jour à Lunéville en 2019. La ville de Lunéville dispose aussi d'un théâtre proposant des représentations décentralisées sur les quatre communautés de communes. Plusieurs écoles de musiques sont également implantées et des lectures publiques sont réalisées, assurant animation et dynamisme au sein des bibliothèques. Un bon nombre de manifestations et d'événements culturels sont organisés, principalement sur la période d'été tels que « Le Sonor'été », « Les Estivales » à Lunéville en lien avec le château des Lumières, « Le Vieux Canal » à Azerailles, ...). La journée des plantes, la fête de l'élevage, la fête du pâté lorrain, le village à bascule sont d'autres événements qui assurent l'animation culturelle Lunévilloise.

- **Le territoire est bien doté en termes d'équipement sportif, culturels, de loisir et dispose d'un bon maillage de ceux-ci.** Maintenir cette offre par le soutien d'associations ainsi que la restauration, la valorisation et la création d'infrastructures est essentiel pour l'activité du Pays.

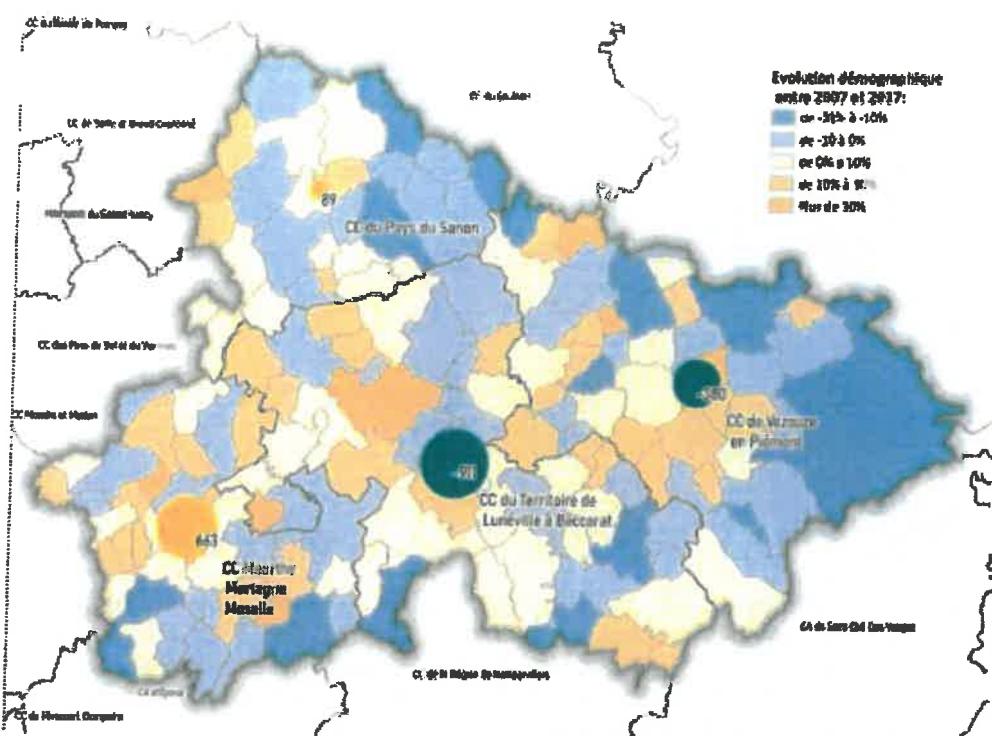


Atouts	Faiblesses
<p style="text-align: center;"><u>Mobilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe routier reliant Strasbourg et Nancy • Service de transport en commun "LUNEO" complété par un service de transport à la demande "TEDIBUS" • Service d'autopartage électrique "LULU" • Nombreuses aires de covoiturage 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible mobilité des publics captifs en milieu rural et généralement des populations en situation de précarité • Fonctionnement de l'offre de transports collectifs à adapter aux besoins des différents bassins de mobilité • Faible pratique de l'intermodalité et modalités d'interconnexion complexes sur certains points
<p style="text-align: center;"><u>Accès aux services et aux soins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature d'un CLS pour une coopération des acteurs de la santé à tous les niveaux • Nombre de professionnels de santé à un niveau globalement satisfaisant • Bon maillage de structures de santé (centres hospitaliers, maisons de santé) et présence de réseaux d'acteurs organisés • Présence équilibrée d'un réseau de services d'aide à domicile • Capacités d'accueil élevé en matière d'offre d'hébergement pour personnes âgées • Existence d'un service de transport à la demande desservant les communes rurales • Bonne couverture numérique 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement des populations de l'est et du sud lunéillois qui n'ont pas toujours accès aux services de proximité • Moyenne de 22 minutes pour rejoindre un service médical d'urgence unique sur le territoire. • Vieillissement des professionnels de santé • Inégalité de répartition des professionnels de santé (concentrés dans la CCTLB)
<p style="text-align: center;"><u>Accès au sport, à la culture et aux loisirs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoire doté d'un bon maillage d'équipements culturels diversifiés et modernisés (5 cinémas, médiathèques, bibliothèques, 5 écoles de musique...) • Présence d'équipements culturels/ pôles de loisirs sportifs structurants, attractifs et rayonnant à l'échelle Pays • Programmation d'événements culturels ou populaires annuels rayonnant à l'échelle du PETR, voire à celle de l'agglomération nancéienne • Taux élevé d'équipements et de licenciés sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation parfois inégale du territoire en équipements et en offre d'activités • Faible mobilité et accessibilité de certains publics fragiles à l'offre culturelle ou de loisirs sportifs • Fragilité de certaines structures associatives portant une offre d'activités culturelles ou sportives

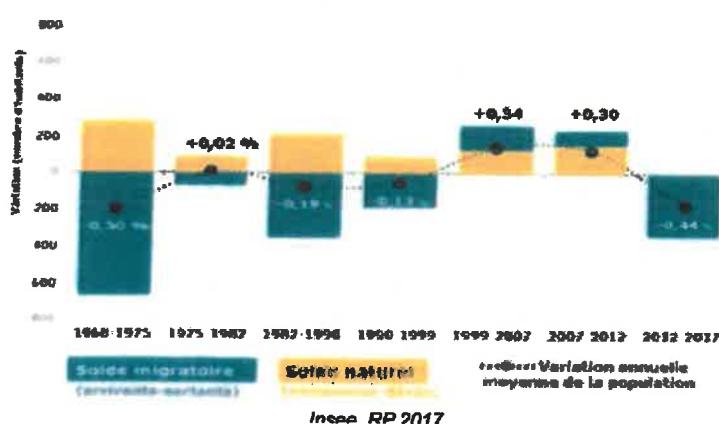
C. Développement économique du territoire

1. Évolution démographique et modes de vie

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



La population du Pays du Lunévellois est relativement stable depuis 2006 (76 050 contre 76 188 en 2017). Cependant cette dynamique est très variable entre les différents EPCI. Les communes à la frange du territoire sont peu à peu délaissées au profit des communes sous l'influence de la métropole nancéienne. Les polarités de l'ouest se développent au détriment des ruralités de l'est. Un avenir incertain :

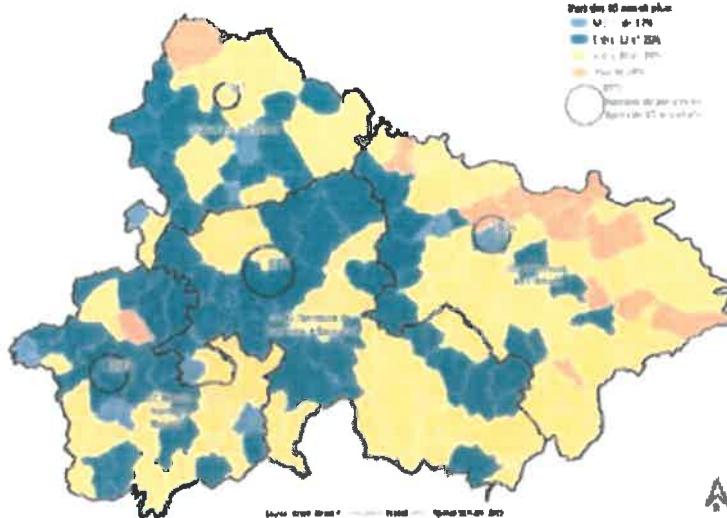


Certaines tendances restent préoccupantes. Le solde naturel s'essouffle peu à peu et le solde migratoire est négatif depuis 2012. Cela pourrait amorcer une diminution marquée de la population. La crise sanitaire risque d'accentuer ce phénomène. Les projections estiment qu'en 2030, le Pays du Lunévellois et la CC du pays du Sel et du Vermois connaîtront une hausse de leur population de 1240 habitants contre 15 330 pour l'ensemble du Sud⁹.

9 Source : Insee, Omphale 2017 –scénario central



Un vieillissement amorcé :



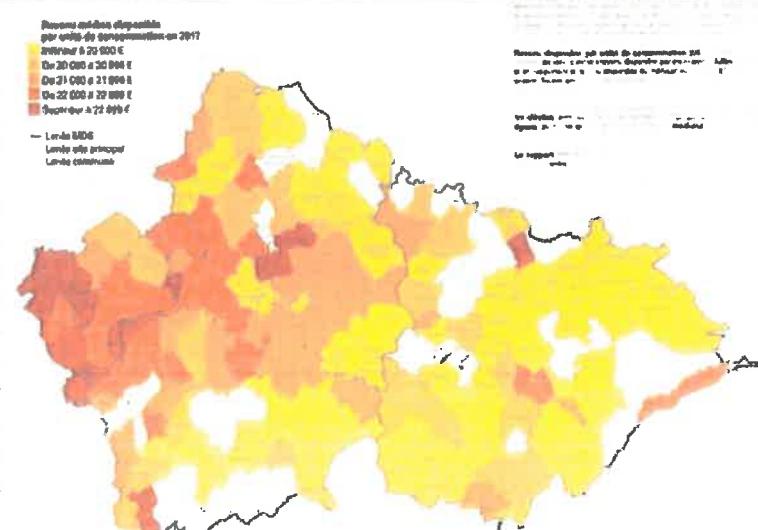
La part des plus de 65 ans croît sur le territoire. En 2017, un habitant sur cinq a plus de 65 ans (soit plus de 15 000 personnes) ce qui représentent un rapport de 87 séniors pour 100 jeunes. De plus, 7% de la population est âgée de plus de 80 ans dont plus de la moitié vivent seuls. Les enjeux de l'accompagnement des personnes âgées deviennent centraux dans le Pays. En 2030, un habitant sur quatre aura plus de 65 ans.

31 % de la population âgée de 15 ans ou plus est retraitée sur le territoire du Lunévillois, un taux supérieur de près de 5 points à la moyenne départementale. Ce taux dépasse même les 35 % à l'échelle de la MDS de Baccarat, vieillissante.¹⁰

Les modes de vie sur le territoire changent ce qui peut conduire à la précarité pour certains foyers. **62% des ménages sont sans enfants**, entre 2012 et 2017, une hausse de 9% des personnes vivant seules a été enregistrée. Sur la même période, on note une augmentation de 14% des familles monoparentales.¹¹

Niveau de vie des ménages :

En 2017, la moitié de la population meurthe-et-mosellane dispose de moins de 20 990 euros par an et par unité de consommation (UC), soit moins de 1 750 euros par mois. Ce revenu disponible médian est légèrement inférieur à ceux du Grand Est (21 030 euros) et de France métropolitaine (21 110 euros). Dans le département, le niveau de vie des 10 % les plus modestes (1er décile) est inférieur à 11 140 euros, tandis que celui des 10 % les plus aisés (9e décile) dépasse 36 360 euros, soit 3,26 fois plus. Ce rapport, l'une des



10 Source: INSEE RP

11 Source : INSEE, RP2017

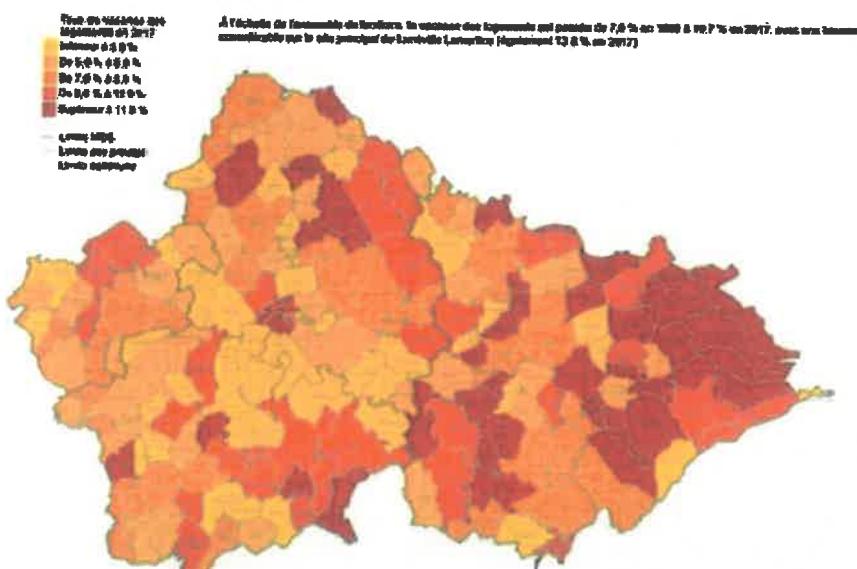


mesures usuelles des inégalités monétaires, est légèrement inférieur aux valeurs constatées dans le Grand Est et en France métropolitaine (respectivement 3,32 et 3,42)

En 2016, le niveau de vie médian des ménages fiscaux du Lunéillois est inférieur à la moyenne départementale (20 070 euros contre 20 697 euros)

Logements :

Le parc de logements du Lunéillois est constitué en majeure partie par des maisons individuelles (70%). 67% des résidences principales sont occupées par des propriétaires. 42% de ces habitations sont sous occupées c'est-à-dire qu'elles ont au moins trois pièces de plus que nécessaire. Cette tendance rejette la forte augmentation de la vacance qui émerge à la fin des années 1960.



Depuis 10 ans la vacance des logements a augmenté de 57% pour atteindre aujourd'hui le nombre de 4475.¹² Adapter ce parc est nécessaire afin de revaloriser les ressources existantes sur le territoire et de limiter l'étalement urbain par la création de nouveaux logements.

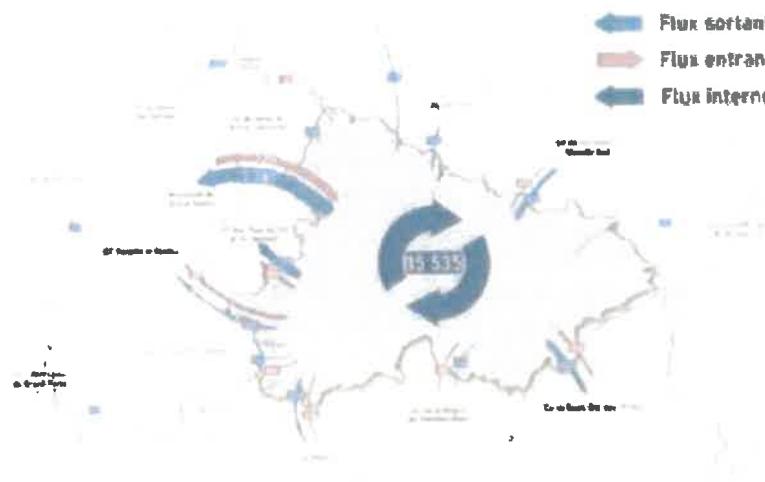
- Face au vieillissement de la population, il va être nécessaire d'adapter le territoire à sa population en développant des services d'accompagnement des personnes âgées dans les années à venir.
- Le Lunéillois n'échappe pas à la tendance nationale d'augmentation de la vacance des logements. Valoriser ces habitations est un enjeu majeur pour la maîtrise foncière.
- Le niveau de vie des ménages est en légère baisse, indicateur qu'il pourrait être intéressant à surveiller.

12 Source : Sitadel2, logements en date réelle

2. Emplois et formations

Les dynamiques de l'emploi sur le territoire sont influencées par le rayonnement de la métropole du Grand Nancy ainsi que par les CA de Saint-Dié et Sarrebourg. Depuis 1980, près de 5000 emplois ont disparu dans le Pays du Lunévillois.

73 % de la population âgée de 15 à 64 ans est active sur le territoire du Lunévillois. Ce taux n'a progressé que de 0,9 point en 5 ans.



53% des actifs occupés travaillent sur le territoire et 76% des emplois sont occupés par les résidents. Les emplois de la sphère productive ont fortement chuté ces dernières décennies (47% en 1980 à 28% en 2017). Cette fragilisation est compensée par la croissance des emplois présentiels (53% à 72%) qui garantissent une certaine résilience.

Catégories socio-professionnelles



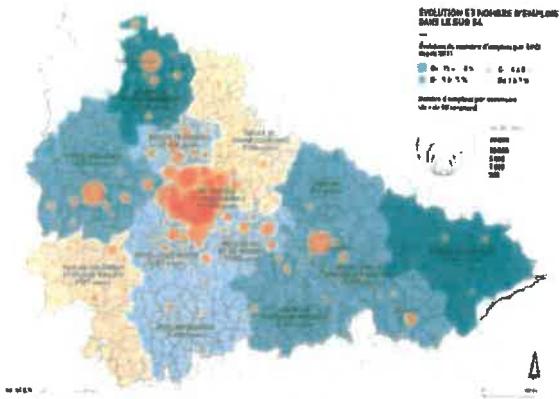
Trois CSP sont dominantes sur le territoire : les employés (18%), les ouvriers (15%) et professions intermédiaires (15%). Les emplois qualifiés sont très minoritaires (seulement 4%). On constate des inégalités et des précarités territorialisées. Le taux de pauvreté et de chômage de la CCTLB et de la CCVP sont supérieurs aux moyennes départementale et régionale alors que ceux de la CCS et la CC3M sont inférieurs.

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Évolution du nombre d'entreprises / emplois :

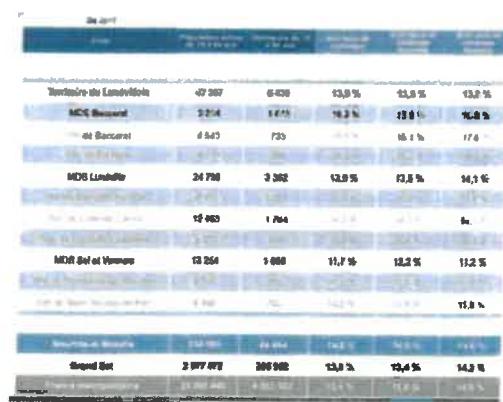
Le tissu économique est composé de 5 171 établissements (dont 50 de plus de 50 salariés dont 2 de plus de 500) et 20 531 emplois proposés. Depuis 1980, près de 4000 emplois ont disparu notamment dans la sphère productive.¹³



En 2018, 544 entreprises ont été créées sur le territoire du Lunévillois. C'est 25% de plus qu'en 2017. La dynamique du Pays est légèrement supérieure à celle du département mais supérieure à celle de la Région et de la France. Cette forte augmentation peut s'expliquer par la forte recrudescence de micro-entrepreneurs.

Territoire	Ordre des entreprises en 2018				Nombre d'entreprises créées au cours 2017 et 2018	Taux de création d'entreprises en 2018
	Entreprises	Unité industrielle	Unité commerciale, administrative et de service	Unité commerciale, administrative et de service dépendante		
Longwy	333	21	34	115	163	+ 13,7 %
Brûry	341	23	54	99	165	+ 18,4 %
Territoire de Lorraine	518	48	68	117	285	+ 13,8 %
Val de Lorraine	624	53	97	170	304	+ 10,5 %
Lunévillois	544	43	88	176	237	+ 25,1 %
Grand Nancy	2 558	291	556	801	1 348	+ 34,2 %
Meurthe-et-Moselle	4 998	261	487	1 836	2 162	+ 26,4 %
Grand Est	37 306	1 937	4 062	11 732	19 578	+ 10,0 %
France métropolitaine	673 865	27 474	65 309	285 917	375 163	+ 17,2 %
					58 438	16,7 %

Chômage :



Le taux de chômage du Lunévillois est moins élevé qu'en Meurthe-et-Moselle : les 6 430 chômeurs constituent 13,6 % de sa population active en 2017¹⁴, soit 0,4 point de moins qu'en moyenne départementale. Cela représente une hausse du chômage de 0,7 point en cinq ans.

Le chômage est particulièrement élevé chez les 15-24 ans où il dépasse les 30 %. Les plus forts taux sont relevés à l'extrême est du territoire : 27 % à Val-et-Châtillon, 25 % à Blâmont, 21 % à Cirey-sur-Vezouze, 20 % à Baccarat et 19 % à Badonviller.

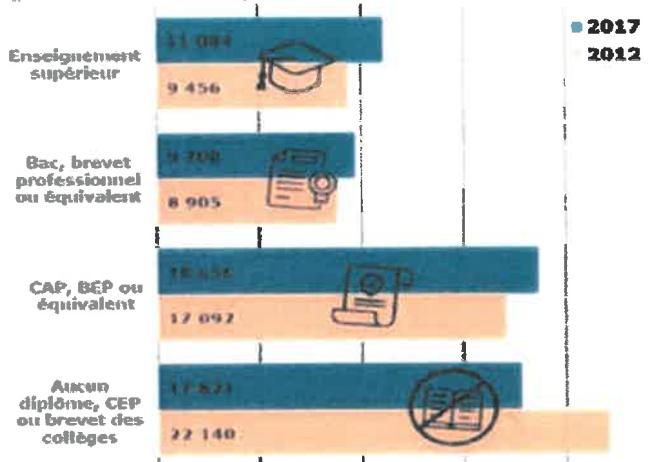
13 INSEE RP, Issu du site observatoire des territoires

14 INSEE, RP, Diagnostic territoire du Lunévillois 2020

Formations / niveaux d'étude :

Le taux de scolarisation des 15-17 ans du Pays du Lunéillois est identique à celui du Sud 54, soit 95,7%. On constate une légère baisse de celui-ci de 1,1 point entre 2012 et 2017. Quant au niveau de qualification, le territoire est sous la moyenne du Sud 54. 64 % des plus de 15 ans et non scolarisés possèdent un diplôme inférieur à CAP-BEP ou ne possèdent aucun diplôme contre 53 % à l'échelle du Sud 54. Cependant, on note tout de même une augmentation de la qualification entre 2012 et 2017.

NIVEAU DE FORMATION DES PLUS DE 15 ANS REGROUPE
(personnes non-scolarisées)

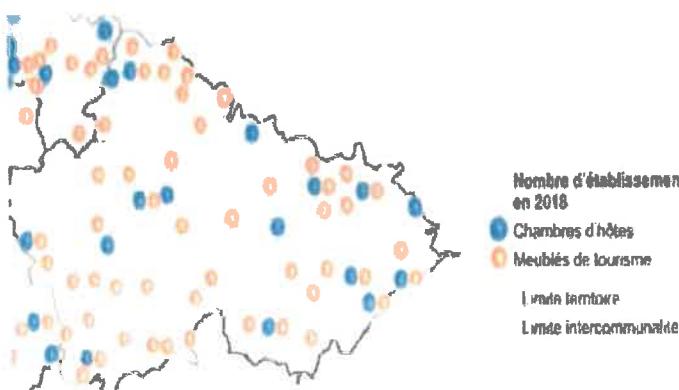


- La majorité des emplois du territoire sont pourvus par des résidents. Cependant, la métropole du Grand Nancy et son bassin d'emploi important absorbe les lunéillois.
- Bien que le niveau de formation des jeunes augmente, le nombre de non diplômés reste supérieur à celui du département et le taux de chômage chez les 15-24 ans atteint 30%. Les dynamiques liées à l'emploi sont à surveiller sur le territoire où l'on note une augmentation du chômage ainsi qu'une baisse du nombre d'emplois à pourvoir.

3. Tourisme

Le tourisme est depuis 2012 l'un des chantiers prioritaires du Pays avec la mise en place d'une politique d'accueil et de promotion concertée et coordonnée par la Maison du Tourisme du Pays du Lunéillois.

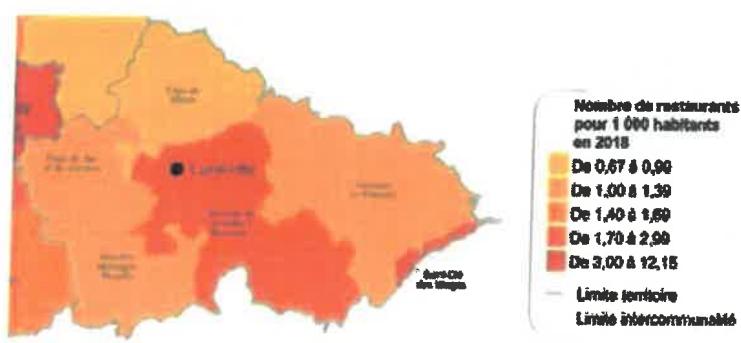
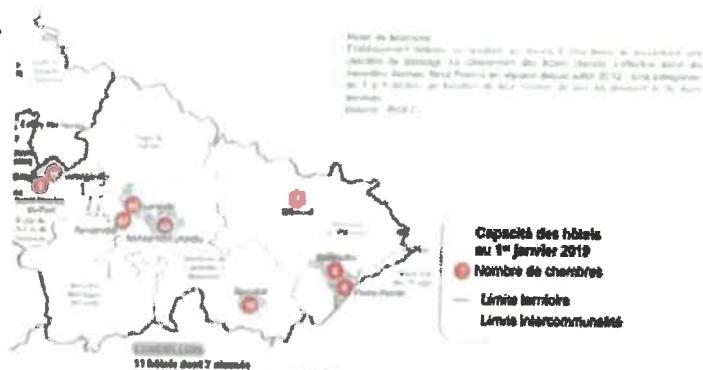
Le territoire dispose d'atouts de rayonnement mondial comme le Château des Lumières de Lunéville, la Cristallerie de Baccarat ou encore les Manufactures Royales de Lunéville-Saint-Clément. De plus, le développement du tourisme vert permet de proposer une offre croissante d'activités plus respectueuses de l'environnement.



Le Lunéillois est le territoire le mieux pourvu que ce soit en chambres d'hôtes (28% de l'offre départementale) ou meublés de tourisme (37% de l'offre départementale).

11 hôtels de tourisme dont 7 classés offrent 207 chambres. On note une évolution de 13% de ces chiffres entre 2014 et 2019.

Le territoire reste cependant sous équipé en comparaison avec les 82 hôtels et 3640 chambres disponibles sur tout le département.



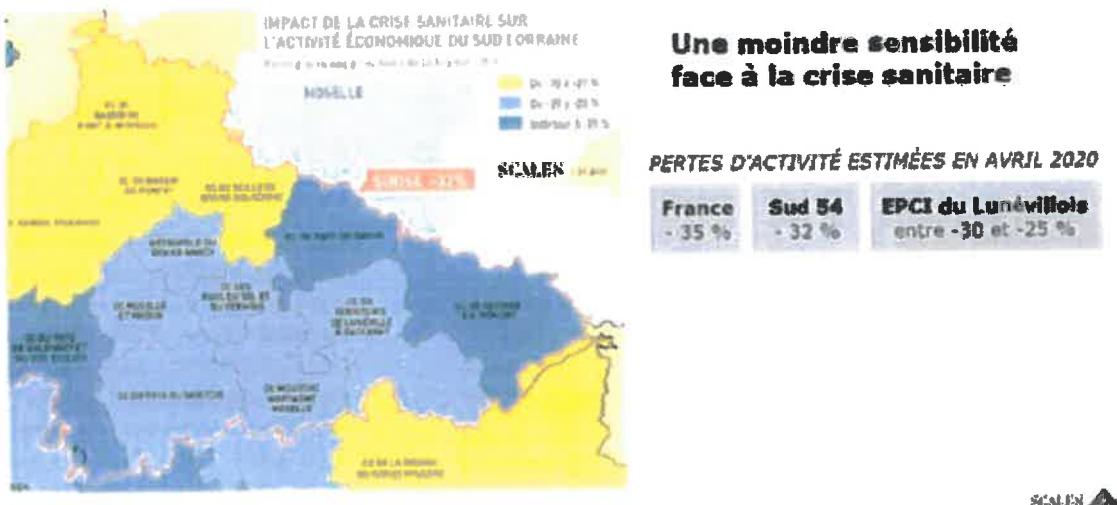
Le Lunévillois présente le plus faible taux départemental d'établissements de restauration disponibles par habitant avec 1,54 restaurant pour 1000 habitants. En Meurthe-et-Moselle seule la métropole du Grand Nancy (3,30 pour 1000) se rapproche de la moyenne nationale (3,39 pour 1000).

Source INSEE, base permanente des équipements

- **Le tourisme est un atout important du territoire.** Poursuivre la valorisation de son patrimoine, de ses paysages et développer son offre de service, notamment en lien avec le tourisme vert et la restauration, est nécessaire à la pérennité de ce secteur.
 - **La proximité géographique avec le massif des Vosges** constitue un réel potentiel quant au développement d'un tourisme durable

4. Impact de la crise sanitaire

La crise sanitaire a profondément bouleversé l'économie nationale. Tous les territoires et toutes les activités ont été impactés de différentes manières. L'activité économique du Pays du Lunéillois a été légèrement moins perturbée que celle de l'ensemble du Sud 54 et du territoire national. On estime la perte en Avril 2020 de 25% à 30% contre 32% pour le Sud 54 et 35% pour la France entière.



Fréquentation des bureaux d'information touristique

	Lunéville	Baccarat	Saint-Sauveur	Magny-en-Vexin
2015	10 497	10 687		
2016	11 672	7 952	1 121	
2017	11 122	8 511	3 266	
2018	10 192	6 322	3 606	7 788
2019	10 201	8 410	4 827	7 010
2020	3 302	3 692	2 196	7 218

(physique, mail et téléphone)

Source : PETR du Pays du Lunéillois

Le tourisme est un des secteurs qui a le plus subit les effets de la pandémie.

La fréquentation des bureaux d'information touristiques a été divisé par trois entre 2019 et 2020 à Lunéville et par deux à Baccarat et Saint-Sauveur. La forte baisse de fréquentation en zone urbaine par rapport aux zones rurales est révélatrice la progression du tourisme vert.

- Le Pays du Lunéillois a été moins impacté par la crise sanitaire que la moyenne du Sud 54 et de la France. Cependant, on note une baisse de l'activité de presque 30% qui se vérifie dans le secteur du tourisme. Veillez à la relance globale de l'économie du territoire est un enjeu majeur pour les mois à venir.

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Atouts	Faiblesses
Évolution démographique et mode de vie	
<ul style="list-style-type: none"> Regain démographique à l'ouest du territoire dû à la métropolisation et périurbanisation Un territoire bien couvert par des programmes locaux d'habitat <ul style="list-style-type: none"> Des capacités en établissements pour adultes et familles en difficultés supérieures au taux d'équipement au niveau régional et national. Potentiel économique dans l'amélioration de l'habitat décent Une population qui tend à se stabiliser 	<ul style="list-style-type: none"> Problématiques d'isolement des personnes accentuées par le phénomène rural Essoufflement des soldes migratoires et naturels Une population peu mobile favorisant le repli sur soi et de fatalité Vieillissement général de la population Un clivage marqué opposant des secteurs ruraux ou anciennement industriels à l'est du territoire à des secteurs périurbains à l'ouest du territoire Forte précarité et taux de pauvreté élevé des populations <ul style="list-style-type: none"> Parc des résidences principales ancien avec un faible taux d'occupation et un fort taux de vacance Faible revenus des propriétaires et locataires freinent les initiatives et projets collectifs
Emplois et formations	
<ul style="list-style-type: none"> Des composantes favorables au développement économique de certains secteurs d'activité Une démarche de diversification des activités agricoles et création d'un pôle de tourisme lunéillois Un tissu de PME / PMI dans des secteurs de pointe Hausse du nombre de micro-entrepreneurs Niveau de diplôme en hausse 	<ul style="list-style-type: none"> Perthes d'industries et taux de chômage élevé Une baisse du niveau d'investissement du secteur tertiaire Des zones d'attractivité tournées vers l'extérieur du territoire Sous représentation des cadres parmi les emplois Problématiques de mobilité et de garde d'enfant pour les personnes en démarche d'insertion Importance du public féminin avec enfant dans les publics en insertion Beaucoup de jeune non scolarisé n'ont aucun diplôme Taux de chômage chez les 15-24 ans très élevés
Tourisme	
<ul style="list-style-type: none"> Cadre de vie naturel de qualité avec des forêts et des ressources en eau et de nombreuses activités de loisirs Trois pôles majeurs d'attractivité font la réputation du Lunéillois : château des Lumières de Lunéville, lacs de Pierre Percée et Baccarat Proximité avec le massif des Vosges Un patrimoine culturel riche en matière d'art et d'histoire (vestiges de différentes époques, lieux de mémoire...) : démarche de labellisation « Pays d'arts et d'histoire » Pays doté depuis 2015 d'une Maison du tourisme fédérant les points d'accueil du territoire et portant une politique de promotion touristique concertée Des capacités d'hébergement importantes en matière de meublés de tourisme (462 lits), d'hébergements de plein air (319 lits), 7 campings) ou d'hébergements collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> Prédominance d'une clientèle touristique majoritairement d'origine lorraine Faible capacité hôtelière (9 hôtels, 187 chambres en 2015) et faible poids du marché de l'hôtellerie (5% du marché départemental) Un taux d'occupation en deçà des moyennes départementales pour toutes les catégories d'hébergement Prédominance de structures d'hébergement de moyenne gamme
Impact de la crise sanitaire	
<ul style="list-style-type: none"> Lunéillois moins impacté que le reste du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur l'économie globale du territoire



VI. Stratégie du territoire :

Le PTRTE a pour vocation de mettre en cohérence la globalité des problématiques du territoire. L'État, la Région, le Département, le PETR, les EPCI, les communes mais aussi les acteurs privés que sont les entreprises, les associations coopèrent autour des trois objectifs du présent pacte : La transition énergétique et écologique, la cohésion territoriale ainsi que le développement d'une économie plurielle ancrée dans le territoire.

De la synthèse des différents diagnostics et contractualisations, il ressort les enjeux suivants :

- **Accroître l'attractivité du territoire par l'accompagnement des entreprises, des commerces des artisans, des salariés et des demandeurs d'emploi ainsi que la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs**

Le maillage du territoire dont Lunéville constitue la plus grosse polarité s'essouffle depuis plusieurs années. Les centres-villes et centres-bourgs perdent en dynamisme et les commerces se font de plus en rares. Le déclin de l'industrie a été le point de départ de cette diminution et les crises successives l'ont accentué.

Revitaliser les centralités afin de structurer le territoire est un enjeu important du Lunéillois. Cela passe par un meilleur accompagnement des entreprises, commerçants, artisans dès leur projet de création mais aussi par la prise en compte des salariés et des demandeurs d'emploi. Le fort taux de chômage chez les 15-24 ans, la réduction du nombre d'agriculteur et du nombre d'emploi en général sont autant de facteurs qui mettent en exergue l'importance de rendre le territoire plus attractif.

Certaines communes disposent malgré tout d'atouts intéressants comme Baccarat et son bassin d'emploi ou Lunéville et sa grande offre en services et équipements. Les dispositifs tels qu'« Action Cœur de Ville » et « Petite Ville de Demain » sont l'exemple d'une démarche engagée de revitalisation des communes.

- Accueil entreprises, économie de proximité, relance de l'activité post covid, redynamiser activité économique des centres-villes et centre bourgs, encourager la poursuite des activités agricoles, surveiller les tendances liées à la déscolarisation, accompagner l'insertion des jeunes sur le marché du travail, soutenir les secteurs affectés par la crise (ex : tourisme)
- Faire de l'aménagement du territoire et du développement d'activités respectueuses de l'environnement des leviers de la transition écologique et énergétique.

La transition écologique constitue un enjeu central du PTRTE. Les tendances environnementales sont inquiétantes et chaque territoire a son rôle à jouer dans la lutte face au réchauffement climatique et à la pollution.

L'aménagement du territoire doit être pensé de façon plus durable et raisonné. L'artificialisation des sols fragilise les paysages et la biodiversité et il est nécessaire de la préserver. Le territoire dispose de friches qui sont une réelle opportunité de la limiter. De la même manière, la lutte contre la vacance des habitations s'inscrit dans une démarche d'aménagement durable.

La gestion de la ressource en eau doit constituer une attention particulière. Malgré son abondance, c'est une ressource dont il faut maîtriser l'usage en continuant le déploiement de dispositif d'assainissement et d'aménagement.



L'accompagnement des entreprises et des particuliers vers la transition énergétique est une problématique tout aussi centrale. Le Pays du Lunévillois met actuellement à disposition de ces acteurs une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique qui les accompagne dans leur projet de rénovation. Il est nécessaire de poursuivre de tels engagements dans des démarches de développement de rénovation thermique des bâtiments énergivores, de mobilités alternatives plus douces, de productions d'énergies renouvelables et d'activité respectueuses de l'environnement (ex : tourisme vert) est un point essentiel de la transition écologique.

La CCTLB est engagée à ce titre dans un Plan Climat Air-Énergie (PCAET) et a engagé les démarches pour la labellisation Cit'ergie, reconnaissance d'une politique énergétique et climatique de qualité. Des interrogations subsistent quant à l'élargissement de cet engagement aux territoires voisins et notamment aux EPCI du Pays du Lunévillois.

La démarche de recyclage des déchets a progressé ces dernières années sur le territoire. S'engager dans une économie circulaire est un point essentiel à la transition écologique. Cette dynamique est à poursuivre pour les déchets ménagers et à élargir notamment aux déchets du BTP et plus largement des entreprises.

Plus largement, l'objectif est de s'engager dans la lutte contre toute sorte de pollution par des projets d'aménagement plus respectueux de l'environnement, la rénovation de bâtiments énergivores, la création d'infrastructures visant des activités vertes ainsi que la maîtrise de l'exploitation des ressources naturelles afin de veiller à une meilleure santé environnementale.

- **Valorisation des espaces** : lutter face au réchauffement climatique, limiter l'artificialisation des sols, gestion forestière durable, développer le tourisme vert, préserver la biodiversité, lutter contre la vacance, développer le potentiel des friches
- **Transition énergétique et écologique** : développement durable, poursuivre les rénovations de logements, mode de vie sans carbone, développement modes de transports alternatifs et de la communication autour de ceux-ci, produire des énergies renouvelables, sensibilisation, assainissement de l'eau, aménagement des cours d'eau, tourisme vert, alimentation locale
- **Améliorer le cadre de vie et le bien-être de la population par un accès simplifié aux services, aux soins, à l'éducation, la formation, à la culture, aux sports et aux loisirs.**

Offrir un cadre de vie de qualité est un point central à l'attractivité du territoire. Permettre un accès rapide à toutes sortes de services et d'équipements est essentiel au bien-être de la population.

De nombreuses démarches, dans le domaine de la santé et de la mobilité notamment, ont été conduites dans ce sens ces dernières années. Il est nécessaire de poursuivre cette dynamique et de l'élargir en anticipant les besoins des habitants.

Le territoire évolue, sa population aussi et s'adapter aux nouvelles attentes sociétales et garantir l'accès à tous les citoyens aux biens et aux services est important : développement de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, favoriser l'inter modalité et les mobilités douces, renouveler le corps médical vieillissant, renforcer la sensibilisation aux comportements favorables à la santé, consolider le maillage en équipement sportifs et culturels, faciliter la prise en charge des enfants en bas âge pour les parents demandeurs d'emploi et salariés etc..

Les questionnements autour de l'alimentation sont de plus en plus fréquents aujourd'hui. La demande d'une alimentation plus locale par la population interroge sur les moyens disponibles en agriculture et sur l'organisation de circuit courts et de proximité. Le développement d'une alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement est essentiel pour le bien-être de la population.



- Développer l'intermodalité pour faciliter les déplacements, finaliser le développement du haut-débit internet, permettre une prise en charge facilité de la petite enfance pour encourager l'activité des parents seuls, cohésion entre les acteurs de l'éducation et de l'emploi, limiter inégalités d'accès aux soins (urgences notamment), renouveler le corps médical vieillissant notamment dans la médecine généraliste, développer la prévention, préparer la prise en charge des personnes âgées pour faire face au vieillissement de la population, consolider le maillage des équipements sportifs et culturels
- **Faire du Lunévillois un territoire de cohésion sociale et territoriale en favorisant les démarches partenariales.**

Le PTRTE doit permettre aux acteurs des territoires d'avoir une idée plus claire des dynamiques infra et inter territoriales. Développer des partenariats publics/privés et avec d'autres collectivités permet d'avoir un territoire harmonieux.

Impliquer les collectivités, le citoyen, les entreprises, les associations dans les démarches de décision permet d'avoir une vision plus précise des besoins et d'amener à des choix plus cohérents.

- harmonisation des territoires, développer une cohérence inter-EPCI au-delà du Pays, favoriser le dialogue avec citoyens, entreprises, associations (démocratie participative), développer la communication autour des atouts du territoire, valoriser les partenariats
- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Liaison entre Action de Développement de l'Économie Rurale (LEADER)	2016	Pays du Lunévillois
Contrat Local de Santé	2019 Novembre	Pays du Lunévillois
Conseil en Énergie Partagée (CEP)	2020 Avril	Pays du Lunévillois
Pacte offensive croissance emploi (POCE)	2020 Mars	Pays du Lunévillois et communauté de communes des pays du sel et du Vermois
Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE)	2020	Pays du Lunévillois
Action cœur de ville	2018 Juin	Lunéville
Petites villes de demain	2021	Baccarat, Blainville-sur-l'Eau-Damelevières, Cirey-sur-Vezouze
Zone de revitalisation rurale		CC Vezouze en Piémont
Bourg structurant en milieu rural (BSMR)	2019	Baccarat, Badonviller
Bourg centre	2021	Einville-au-Jard
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	2018	CCPS/CCTLB

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



(Opah/Opah-RU)		
Opération de revitalisation des territoires (ORT)	2018	CCTLB
Quartiers prioritaires de la politique de la ville	2015	Lunéville
Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC)	2021	CCVP
«Territoire associé au Sillon Lorrain»	2017	CCTLB
Contrat d'objectif (ADEME)	Contrat potentiel	

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégré dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

VII. Intégration progressive des contractualisations existantes sur le territoire du Pays du Lunéillois :

- **Fonds Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) :**
Les fonds LEADER sont mis à disposition des territoires ruraux par l'outil FEADER faisant partie des fonds de la PAC. En 2016, le Pays du Lunéillois construit sa candidature au programme autour de 4 orientations principales : la structuration des filières de circuits courts, la valorisation économique des ressources naturelles, le développement du tourisme et la valorisation des savoir-faire locaux.
- **Contrat Local de Santé (CLS) : 2019**
Ce contrat s'est construit autour de 4 grands axes : l'accès au soin, l'autonomie, la prévention et la santé mentale. Il vise à répondre aux différents objectifs de l'ARS Grand Est prévu dans le Projet régional de Santé. Une collaboration entre les élus communaux, intercommunaux, les associations, les professionnels de santé ainsi que les citoyens a permis une construction commune d'un projet territorial fort.
- **Conseil en Énergie Partagé (CEP) : 2020**
Ce dispositif permet de doter les communes qui n'ont pas la taille ni les moyens de compétences énergies dans le but de leur laisser le choix en matière de gestion des énergies. Ce service est mis à disposition par l'ADEME, qui mutualise la compétence d'un conseiller au sein d'une structure dite porteuse. C'est le cas de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique.
- **Pacte Offensif Croissance Emploi (POCE) : 2020**
Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Région Grand Est, le PETR du Pays du Lunéillois ainsi que la communauté de commune des Pays du Sel et du Vermois ont décidé de collaborer autour du développement de l'attractivité du territoire.
- **Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) : 2020**
Ce dispositif porté par la région Grand Est et l'ADEME a pour objet d'instaurer une nouvelle dynamique de rénovation énergétique au sein des collectivités. Les financements liés à ce dispositif ont permis le maintien et l'amélioration de la Plateforme qui conseille les particuliers lors de leurs travaux de rénovation.



- **Label Territoire à Énergies positives Pour la Croissance Verte (TEPCV) :**

2017

Le territoire a obtenu en 2017 le label TEPCV pour son engagement dans des actions en faveur de la transition énergétique. Ce label a permis le financement sur le territoire notamment de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique, le développement des mobilités alternatives, de l'économie circulaire, des énergies renouvelables sur le territoire ainsi que la préservation du paysage et de la biodiversité.

- **Action Cœur de Ville (ACV) : 2018**

Dans le cadre des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT), Lunéville a été la première commune de France à signer une convention ACV. Ce plan consiste en une aide de l'État à la revitalisation des centres-villes des communes moyennes afin de maintenir l'équilibre des activités économiques sur le territoire. Il a notamment contribué au financement du cinéma de Lunéville.

- **Petites Villes de Demain (PWD) : 2021**

Ce programme lancé par le Ministère de la cohésion des territoires et piloté par l'ANCT vise à offrir des moyens supplémentaires aux communes de moins de 20 000 habitants. 3 communes du Lunéillois ont été lauréates de ce plan : Baccarat, Blainville-sur-l'Eau-Damelevières, Cirey-sur-Vezouze

- **Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) :**

Elles visent à aider le développement des entreprises sur les territoires ruraux à travers des mesures fiscales et sociales. La CCVP est classée ZRR en raison de sa faible densité de population. Les entreprises implantées en son sein peuvent bénéficier de différentes exonérations.

- **Bourg Structurant en milieu rural (BSMR) : 2019**

Ce dispositif régional vise au maintien des services disponibles dans les communes de 8000 habitants lorsque celle-ci constitue une centralité pour la population environnante. Les communes de Baccarat et Badonviller ont été retenues à cette occasion et ont pu bénéficier d'aides pour redynamiser leur centre.

- **Bourg Centre : 2021**

Ce dispositif participe à la revitalisation des petites communes, bourgs ruraux ou périurbains, qui sont les pôles de services de leur bassin de vie. Objectif : les rendre plus attractifs, en développant des services et des équipements de qualité pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures afin de faire des petites villes des points d'ancre d'une armature territoriale résiliente. Le dossier de la commune d'Einville-au-Jard a été retenu à ce titre en 2020.

- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (Renouvellement Urbain) :**

C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées. Chaque Opah se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité. La CCTLB et la CCPS sont engagées dans une Opah.

- **Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) : 2015**

Le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV ou QPPV) ou quartier prioritaire (QP) est un dispositif de la politique de la ville. Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 en remplacement de la zone urbaine sensible (ZUS) et du quartier en contrat urbain de cohé-

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



sion sociale. Deux zones de la ville de Lunéville sont concernées : Centre Ancien et Niederbronn-Zola.

- **Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) :**

Il consiste en un programme d'actions d'éducation et de sensibilisation aux arts et à la culture dont le but est de favoriser l'émancipation artistique et culturelle, de coordonner le développement d'actions artistiques, culturelles, éducatives et scolaires dans le principe du « 100 % EAC ». La CCVP réfléchit s'engager dans cette démarche.

VIII. Outils mobilisables

Les acteurs publics et privés pourront mobiliser différents outils pour les appuyer de quelque manière que ce soit tout au long de la réalisation de leurs projets :

- **Les fonds européens**

Chaque État membre de l'Union Européenne va recevoir des fonds pour la période 2021-2027. En France ces fonds sont gérés en partie par les Conseils Régionaux et répondent à 5 objectifs :

- L'innovation, la numérisation, la transformation économique et le soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- Zéro émission de carbone, mise en œuvre l'accord de Paris et investissement dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ;
- Dotation de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique ;
- Donner une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé ;
- Proximité avec les citoyens, soutien aux stratégies de développement pilotées au niveau local et développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

- **L'ensemble des outils et dispositifs mis à disposition par l'État, ses Agences et ses Établissements**

De façon générale, les moyens au niveau local pour réaliser les opérations du PTRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le PTRTE des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires ou des fonds européens.

L'État et ses opérateurs mettent à disposition un certain nombre d'outils permettant l'accompagnement en ingénierie, le financement et la réalisation de projets. À ce titre on retrouve :

- **L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)**

L'Agence s'adresse aux communes, EPCI, départements..., de métropole et d'outre-mer, des territoires ruraux, quartiers prioritaires de la politique de la ville, montagne, littoraux, centres des villes moyennes, périurbain... Elle fournit un soutien en ingénierie, pilotage et maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants :

- Revitalisation des centres-villes
- Redynamisation du tissu industriel
- Renforcement de l'accès à l'emploi, aux soins et aux services au public
- Attractivité économique
- Couverture numérique du territoire (fixe et mobile)

- **L'Agence de la Transition Écologique (ADEME)**

Elle accompagne les entreprises qui souhaitent agir avec des outils et des financements adaptés à leurs besoins, ainsi qu'à travers des partenariats avec les chambres consulaires et les



organisations professionnelles.

Elle travaille aussi avec les collectivités pour les projets visant aux économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au développement des énergies renouvelables, au développement de l'économie circulaire et la gestion des déchets, à la reconversion des friches et sites pollués et à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur ou extérieur.

Elle fournit aussi une offre de conseils méthodologiques aux différents porteurs de projet. L'ADEME a notamment mis en place les **contrats d'objectif**. Ces contrats permettent aux collectivités territoriales de bénéficier d'aides supplémentaires pour la réalisation de projet en lien avec la transition écologique. A ce jour, il n'en existe aucun sur le territoire du Lunéillois. Ils peuvent être l'opportunité d'engager des projets structurants, innovants et exemplaires.

- L'Agence de l'eau

L'Agence de l'eau a pour mission d'aider les collectivités, les industriels, les agriculteurs, les associations de pêche et de protection de la nature dans le financement, l'accompagnement et la valorisation de tous projets et initiatives visant à préserver la ressource en eau et la biodiversité dans chaque bassin hydrographique sous climat changeant. Dans le Grand-Est c'est l'Agence Bassin Rhin-Meuse qui est compétente pour les priorités suivantes :

- Gérer et partager les ressources en eau
- Restaurer les milieux aquatiques, leur fonctionnement naturel et la biodiversité
- Garantir le bon état des eaux en réduisant les pollutions de toutes origines et par temps de pluie
- Agir pour préserver et restaurer la qualité et les habitats naturels des eaux côtières

La mise en place de **Contrats de Territoire** pourrait permettre une meilleure gestion de la ressource en eau. A ce jour il n'en existe pas sur le Lunéillois. Ce contrat de territoire « eau et climat » permet aux EPCI désignés par l'Agence de l'Eau de bénéficier d'un accompagnement afin d'améliorer la résilience des cadres de vie et le bien-être du territoire, des milieux naturels aquatiques et des habitants. Le contrat de territoire « Eau et Climat », au carrefour des autres politiques locales, est donc un véritable levier pour les projets de territoire.

- Le commissariat de massif des Vosges

Le Massif des Vosges concerne 27 communes du Pays du Lunéillois. Il peut apporter un accompagnement en ingénierie et financier aux projets en lien avec le développement économique, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ainsi qu'avec le tourisme au sens large.

- La Banque des territoires

La Banque des territoires apporte son aide aux entreprises publiques locales, aux entreprises de l'économie solidaire, aux professions juridiques ainsi qu'aux acteurs du logement social. Elle soutient aussi les collectivités pour 4 types de projets :

- La fabrique de l'école de demain
- La Rénovation des bâtiments publics
- L'évolution vers une mobilité durable
- Le développement de Smart city : l'innovation au service des territoires

- L'Agence nationale de l'habitat (Anah)

L'Agence nationale de l'habitat est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de l'Action

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



et des Comptes publics et du ministère de l'Economie et des Finances.

L'Anah encourage ainsi les travaux de rénovation et réhabilitation des logements en accordant des aides financières aux propriétaires occupants modestes et aux syndicats de copropriété modestes. Elle propose également aux propriétaires bailleurs privés un contrat pour faciliter la mise à disposition d'un parc locatif rénové à loyer abordable.

L'agence est le partenaire privilégié des collectivités pour leur permettre d'intégrer la dimension du parc privé dans leurs politiques locales de l'habitat. Elle propose aux collectivités un appui méthodologique et des moyens financiers pour mener à bien leurs projets territoriaux en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, notamment dans leurs opérations de résorption d'habitat insalubre, de traitement des copropriétés en difficulté, de revitalisation de leurs centres anciens. Enfin, elle soutient les associations propriétaires ou gestionnaires de centres d'hébergement d'urgence, pour en faciliter la rénovation et la transformation.

- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Le Cerema est un expert technique dans divers domaines (aménagement, transports, infrastructures, risques, bâtiment, environnement...) et se positionne comme un intégrateur, mobilisant ses compétences multimétiers au service des territoires et de leurs projets. Etablissement public, il agit en acteur neutre et impartial en intervenant prioritairement là où les besoins de l'Etat et des collectivités sont les plus importants et les sujets les plus complexes.

- Outils mis à disposition par la Région

La Région Grand Est accompagne les porteurs de projets privés et publics. Elle peut fournir un accompagnement en ingénierie, financement et maîtrise d'ouvrage dans toute sorte de domaines. De nombreux fonds ont été mobilisés à cet effet.

Direction Régionale de l'environnement et de l'aménagement du logement : (DREAL)

La DREAL accompagne les territoires sur les trois piliers du développement durable : écologie, économie et social. Elle décline les politiques nationales à l'échelle de la région en s'appuyant sur la connaissance du territoire, veille à leur cohérence vis-à-vis des enjeux locaux et participe à leur mise en œuvre avec le concours de l'ensemble des services.

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) :

les Directions régionales des affaires culturelles sont chargées de piloter et mettre en œuvre en région les politiques du ministère de la Culture, en articulation ou soutien de celles des autres acteurs (collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale et associations).

Programme TRACE :

Avec la DREAL, l'ADEME et la Région Grand Est, dans le cadre du programme Climaxion, ATMO Grand Est a lancé le programme Territoires Responsables Air-Climat-Energie-Santé (TRACES). L'objectif est de sensibiliser les communautés de communes du Grand Est, en priorité celles de moins de 20 000 habitants, au changement climatique.

La pollution étant une menace pour la santé publique, il est important de la limiter même dans les communautés de communes non soumises à l'obligation d'établir un PCAET. Ce programme s'intègre dans la poursuite des objectifs du CLS et de la réflexion à l'élargissement du PCAET de la CCTLB. ATMO Grand Est souhaite, par ce dispositif, faciliter la rencontre entre les différents



acteurs et améliorer les connaissances du territoire en matière de lutte contre les changements climatiques et la pollution de l'air.

- **Outils mis à disposition par le Département**

Le Département peut soutenir les projets d'investissement départementaux d'acteurs publics et privés en lien avec les objectifs suivant : aménagement, habitat, cohésion des territoires, économie sociale et solidaire, cohésion sociale, emploi, insertion, eau, biodiversité, énergie, agriculture, alimentation, santé, éducation, sport, culture etc.

Meurthe-Et-Moselle Développement (MMD54) :

MMD 54 est une Agence Technique Départementale (ATD) créée en 2014 à l'initiative du département de Meurthe et Moselle pour apporter aux collectivités des moyens en ingénierie opérationnelle.

Le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) :

L'équipe du CAUE accompagne les collectivités locales ou les particuliers dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement afin d'assurer la pertinence, l'efficacité et la qualité d'un projet.

- **Les chambres consulaires**

Les chambres départementales d'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie et des Métiers et de l'Artisanat sont autant d'outils que les porteurs de projet du territoire peuvent mobiliser.

La CCI et l'association Initiative en Pays Lunéillois accompagnent les nouveaux entrepreneurs par des prêts d'honneur leur permettant d'avoir accès plus facilement à des prêts bancaires. Elle leur apporte un soutien en ingénierie par le biais de parrainage par d'autres entrepreneurs expérimentés. La chambre de l'agriculture peut aider les agriculteurs, les collectivités ainsi que les opérateurs par des aides en ingénierie, la réalisation de diagnostic ou un soutien financier.

- **Autres outils à disposition du territoire**

Le territoire pourra aussi mobiliser les différents appels à projet lancés par les différentes Fondations, associations ou collectifs de citoyens.



IX. Projets de relance :

Définition d'un projet de relance :

Les projets de relance sont des projets structurants ayant un impact sur un bassin de vie qui n'auraient pas pu aboutir sans mesures exceptionnelles de relance. Ils concernent aussi les projets innovants qui se démarquent par leur exemplarité et leur réplicabilité. Ils sont prêts à démarrer rapidement (fin 2021 / début 2022) et feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et le Département.

Trois domaines d'intervention sont privilégiés :

- **La transition écologique.**
 - La rénovation énergétique des équipements communaux ou intercommunaux, qui favorise une baisse des dépenses énergétiques et ainsi une réduction des charges de fonctionnement des communes et intercommunalités.
 - Le développement des modes de déplacement doux ou propres avec par exemple la réalisation d'itinéraires cyclables ou l'installation d'infrastructures pour les véhicules électriques.
- **La résilience sanitaire.**
 - Investissements dans le cadre des axes du Contrat Local de Santé comme des Maisons pluridisciplinaire de Santé.
 - L'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement des collectivités.
- **Le soutien à la préservation du patrimoine public historique et culturel.**
 - Classé ou non classé, qui contribuent pleinement à l'attractivité et au développement du territoire.

Les projets portés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

X. Processus de choix et de financement des projets

Le territoire identifie le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long termes.

Les parties prenantes du présent Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets, au regard de la stratégie du territoire, de leur contribution à la transition écologique et des financements possibles.

Les parties prenantes du présent Pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la Relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droit commun, sur-mesure, privé, etc.) pour les projets devant mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année, le PTRTE étant de ce fait évolutif.

Zoom sur la Relance : les projets identifiés pour la Relance, c'est-à-dire prêts à démarrer pour une réalisation en 2021 ou début 2022, feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et le Département au sein du Comité de Pilotage départemental, voire régional en cas de mobilisation de fonds européens.



Zoom sur la transition écologique : le pacte accompagne les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Les projets portés dans ce cadre devront s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables. Les projets sollicitant un soutien public feront l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité conformément aux engagements de la France. Ils devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels. Ainsi, ne seront pas financés des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre, ou nécessitant une importante artificialisation des sols, ou encore portant atteinte aux milieux naturels.

XI. Les engagements des partenaires

- Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- Les engagements de l'État :
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- Les engagements de la Région :
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
 - Ce document est sans incidence financière pour la Région : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente

XII. Les engagements du Département :

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



- Accompagner la démarche par une mobilisation de ses services et participer à l'animation territoriale en soutien des projets identifiés à l'échelle du périmètre, notamment dans les domaines suivants dès lors qu'ils croisent des compétences départementales : aménagement, habitat, cohésion des territoires, économie sociale et solidaire, cohésion sociale, emploi, insertion, eau, biodiversité, énergie, agriculture, alimentation, santé, éducation, sport, culture,...
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE,
- Faciliter le lien avec MMD54 et le CAUE pour d'éventuels besoins en ingénierie.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de contractualisation du Département, en fonction des compétences et critères retenus par les dispositifs départementaux. Ce document est sans engagement financier ferme du Département : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente,
- Participer concrètement à la relance avec des projets d'investissement départementaux sur 2021-2022 liés notamment à la transition écologique, à l'accessibilité des services et aux mobilités, et notamment pour le territoire du Lunévillois :
 - Restructuration de la maison départementale des solidarités de Baccarat : rénovation, mise en accessibilité, amélioration fonctionnelle pour l'accueil du public et rénovation énergétique (335 400 € HT)
 - Travaux de rénovation énergétique, de mise en accessibilité et de reconstruction des espaces de restauration mutualisés avec le SIS aux collèges d'Eainville au Jard (5.5 M € HT) et de Gerbéviller (3.2 M € HT)
 - RN4 : participation au financement des études à hauteur de 10% (75 000 €)
 - V52 tronçon est : de Laneuveville-devant-Nancy à Bauzemont (financement départemental de 3.2 M € HT pour 20km)
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets
- **Les contacts techniques du PTRTE :**

Territoire	État	Région	Département
Guillaume CORNIL Directeur du PETR direction@pays-lunevillois.com 03 83 77 72 77	Jean-Marie DIDIER Secrétaire général de la sous-préfecture jean-marie.didier@meurthe-et-moselle.gouv.fr 03 83 76 64 18	Jean-François DORIAT Chef de service développement territorial Jean-Francois.Doriat@grandest.fr 03 87 33 67 30	Aude GERARD Directrice des services territoriaux augerard@departement54.fr Milena SCHWARZE Déléguée contractualisation mschwarze@departement54.fr 03 83 74 65 13



XIII. Gouvernance

Un comité de pilotage est créé.

Il est composé :

- Du Préfet de Meurthe-et-Moselle ou du Sous-préfet de l'arrondissement de Lunéville ou de son représentant,
- Du Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ou son représentant,
- Du Président de la Communauté de Communes du Pays du Sânon ou de son représentant,
- Du Président de la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont ou de son représentant,
- Du Président de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle ou de son représentant,
- Du Président du Conseil Régional Grand Est ou de son représentant,
- Du Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ou de son représentant,
- Du Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois

Ce comité de pilotage peut décider de se voir associées, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le présent pacte territorial de relance et de transition écologique (consulaires, services de l'État, experts...).

Le rôle du comité de pilotage est :

- D'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du pacte (prise en compte des projets en cohérence avec la stratégie du pacte, veiller au respect des délais envisagés, s'assurer de la mobilisation des financements...) ;
- De fixer des priorités annuelles pour l'aménagement du territoire (développement économique, numérique, transition écologique et énergétique...) ;
- De signaler et proposer de nouvelles actions prioritaires, qu'elles soient portées par des collectivités, des entreprises ou des associations, et d'optimiser l'appui qui peut leur être apporté (subventions de soutien à l'investissement ; déploiement d'ingénierie territoriale...).

Le rythme des réunions sera semestriel. Le comité de pilotage pourra se réunir selon une périodicité plus courte en fonction de l'avancement des projets et en tant que de besoin.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de financements, concernant les autres dispositifs d'intervention seront assurés par le comité de pilotage.

Le comité de pilotage procédera par ailleurs annuellement à l'actualisation du recensement et de la priorisation des projets figurant en annexe 1.

Un comité technique est créé.

Il est composé de référents techniques désignés pour représenter chacune des parties prenantes du comité de pilotage. La désignation des référents donne lieu à une information partagée.

Chaque référent est le correspondant naturel des porteurs de projets pour mobiliser les dispositifs et ressources en ce qui le concerne, et en veillant à la complémentarité avec ceux des partenaires du Pacte territorial.



Les référents veillent à la mise à jour annuelle de l'annexe qui recense l'ensemble des contrats en vigueur sur le territoire du Pacte.

Ils procèdent à un examen régulier des projets des collectivités, des entreprises ou d'associations, et leurs différentes modalités de financement, dans le respect des documents contractuels existants.

XIV. Suivi et évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du pacte.

Dans l'attente de finaliser son projet de territoire, le conseil syndical du PETR du Pays du Lunéillois se réserve la possibilité d'amender le présent document dès son approbation.

XV. Durée du contrat

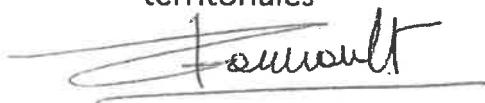
Le présent pacte entre en vigueur le 29 juin 2021.

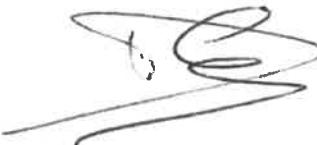
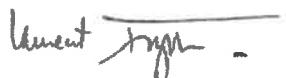
Il porte sur la durée du mandat municipal 2020 – 2026.

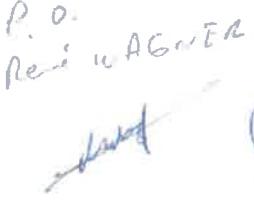
Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

Nancy, le 29 juin 2021,

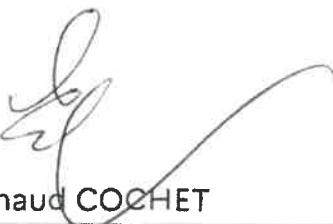
Sous le haut patronage de
Madame Jacqueline GOURAULT
Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales



Pour le Conseil Régional Grand Est  Jean ROTTNER Président du Conseil Régional	Pour le PETR du Lunéillois, le Président  Philippe DANIEL	Pour le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle  Jean LAFAY
---	---	---

Pour la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, le Président  Bruno MINUTIELLO	Pour la Communauté de Communes du Pays du Sânon, le Président  Jacques LAVOIL	Pour la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont, le Président  Philippe ARNOULD	Pour la Communauté de Communes Communauté de Communes Meurthe-Mortagne-Moselle, le Président  Philippe DANIEL
--	--	--	--

Pour l'État, le Préfet de Meurthe-et-Moselle


Arnaud COCHET

